



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- PV Comité Directeur du 10.07.2024 et du 30.08.2024
- Extrait PV Comité Directeur du 17.09.2024
- Relevé de décisions du bureau du Comité Directeur du 10.09.2024
- PV du Statut de l'arbitrage du 12.09.2024
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 17.09.2024
- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 19.09.2024
- PV FAFA du 12.09.2024
- Page Technique

CALENDRIER PAR JOURNEE

- Retrouvez dans ce numéro le calendrier par journée
- ▶ SENIORS FEMININES D1
 - ▶ FUTSAL D2

FOOT ANIMATION

Retrouvez dans ce numéro :

- ▶ les engagements
- ▶ les plateaux de la Rentrée du Foot U6/U7 du 28/09/2024
- ▶ les plateaux de brassage U10 - U11 - U12
- ▶ les plateaux amicaux U10 - U11 du 28/09/2024 et du 05/10/2024
- ▶ les plateaux amicaux U12 - U13 du 28/09/2024 et du 05/10/2024

INFOS COMPETITIONS

CALENDRIER GENERAL

Les journées du 22 septembre, 3 et 10 novembre peuvent engendrer des conflits d'alternances pour certains clubs ou certaines installations.

Regardez bien vos agendas pour vérifier que vos plannings fonctionnent.

En cas de blocage, 3 situations peuvent se présenter :

1. Clubs possédant plusieurs terrains : nous attendons les propositions des clubs pour la modification des terrains
2. Clubs possédant un seul terrain : nous attendons les propositions d'aménagement d'horaires des clubs
3. Clubs ayant trop de matchs pour trouver une solution, les championnats de 12 et 14 équipes seront prioritaires sur les groupes de 10 équipes, les critères ne seront pas prioritaires.

A défaut de proposition sur les points 1 et 2, la Commission décidera le jeudi précédant les rencontres des modifications à appliquer.

CONSULTATION DES CHAMPIONNATS SUR LE SITE INTERNET

Nous vous rappelons que, suite à la mise en place du Module Compétitions la saison dernière, les numéros de journées des matchs de championnat ne sont plus dans l'ordre.

Pour consulter les matchs à venir sur le site internet, pensez à utiliser l'onglet « agenda » et non l'onglet « calendrier ».

Exemple : En seniors D1, la journée 1 est fixée au 6/10 alors que le Championnat débute ce dimanche avec la journée 9.

Merci de votre compréhension

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE LA LIGUE DE PARIS

Si vous ne pouvez pas assister à cette assemblée, n'oubliez pas de transmettre, si vous le souhaitez, votre pouvoir soit à un autre club présent à cette A.G., soit au district. Ne pas remplir la ligne :

DONNE POUVOIR A

Les pouvoirs transmis au district devront nous parvenir avant le 3 octobre.

TIRAGE DES COUPES

Les tirages des Coupes 77 & Comité SENIORS sont disponibles dans les agendas clubs

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 21 & 22 septembre 2024



M. Ludovic VANTYGHM
06.43.70.72.10

DEVENEZ DELEGUES OFFICIELS DU DISTRICT

Représentant de l'instance départementale, le Délégué est désigné officiellement par le District sur tout type de compétition.

Il veille spécialement à l'application des règlements de la compétition et est le facilitateur de l'organisation et du bon déroulement d'une rencontre.

Mais en aucun cas il ne peut et ne doit se substituer à la fonction arbitrale.

Profil recherché :

- ◆ Bénévole, vous souhaitez devenir Délégué pour vivre une autre mission dans le football
 - ◆ Disponible le week-end
 - ◆ Organisé(e), vous disposez également de qualités relationnelles
 - ◆ Maîtrise des outils informatiques
 - ◆ Connaissance des règles et de l'organisation du football

SI VOUS REMPLISSEZ CES QUALITES, ALORS VOTRE PROFIL NOUS INTERESSE POUR DEVENIR DELEGUE

Si votre candidature est retenue vous serez conviés à un entretien.

Une formation sera organisée à la rentrée avant votre première délégation.

Vous serez accompagné, dans le cadre de votre formation, une ou plusieurs fois dans la saison.

Les personnes intéressées pour DEVENIR DÉLÉGUÉ OFFICIEL DU DISTRICT doivent adresser leur candidature en précisant NOM, PRENOM, DATE DE NAISSANCE avec une lettre de motivation à direction@seineetmarne.fff.fr

OPERATION CARTON VERT POUR LA SAISON 2024-2025



Le **dispositif du Carton Vert**, mis en place depuis quelques saisons en U14 D1, sera étendu à partir de cette saison aux **U16 et U18 D1**.

Son objectif est de promouvoir et de récompenser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain, en mettant en avant des comportements exemplaires alignés avec les valeurs de la Fédération Française de Football : **Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance et Solidarité**.

Lors de chaque rencontre, jusqu'à **trois cartons verts** pourront être attribués par des observateurs (désignés par chaque équipe) et l'arbitre, afin de récompenser les joueurs pour leurs attitudes positives. Chaque observateur devra se concentrer sur les joueurs de l'équipe adverse et décider s'il convient ou non d'attribuer un carton vert à l'un d'eux. **L'attribution d'un carton vert n'est pas une obligation** ; il est uniquement décerné dans le cadre de comportements exemplaires.

Ces cartons seront enregistrés dans la **Feuille de Match Informatisée (FMI)**, permettant un suivi tout au long de la saison.

À l'issue de la saison, la LFA dotera chaque lauréat(e) pour **encourager et valoriser** ces comportements positifs.

FUTNET

PREMIER CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE FUTNET



À PARTIR DE NOVEMBRE 2024

Pour plus d'informations et procéder aux inscriptions :
tdossantos@seineetmarne.fff.fr
06.87.57.80.37





Comité Directeur

PROCES VERBAL du 10 juillet 2024 - 18h30 à Montry

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire : Jean-François DIDIER.

Présents : Christian CAU - Dominique DA ROCHA - Cédric GUILLOSO - Laurent HERPE (en visioconférence) - Bernard MARMION - Frankie MESSAOUD - Jean-Paul PEYRIN - Farid RAACH - Jean-Marie RENAUD - Gilles TANNIER - Ludovic VANTYGHEM - Gérard VIVES.

Excusés : Pierre BILLARD - Abdelhak RAJI - Isabelle CHILARD - Monique MACHO.

Assistent : Marie CANOLLE CTD-PPF - Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif).

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

Il adresse toutes les condoléances du District au Club Les MELDIX ainsi qu'à toute la famille du joueur Abdelkrim BOUBEKER suite au décès dramatique de ce dernier, à la suite d'une blessure contractée lors d'une rencontre 55 ans.

Il transmet également tout le soutien du Comité Directeur à Christine PARCET, Monique MACHO et Fabien EL MKELLEB pour les moments difficiles qu'ils traversent.

Puis, il revient sur la signature de l'acte définitif de vente des bâtiments de MELUN le 02/07/2024, qui marque une étape importante dans la gestion de ce dossier après 4 ans et demi de procédure. Une installation dans de nouveaux locaux situés au Mée sur Seine au mois de septembre finalisera définitivement ce dossier. Puis, il remercie Jean-Marie RENAUD pour la conduite longue et complexe de ce dossier.

2. Approbation du PV de réunion du Comité Directeur du 25/06/2024

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

• LFA / FFF

Formation : budgets 2024 / 2025



o Bons arbitres

Ligues	Attribué 23/24	Montant 23/24	Consummé 23/24	Attribution 24/25	Montant 24/25
Auvergne-Rhône-Alpes	1450	21 750 €	1843	1875	28 125 €
Bourgogne-Franche-Comté	600	9 000 €	758	775	11 625 €
Bretagne	875	13 125 €	986	1025	15 375 €
Centre Val-de-Loire	450	6 750 €	438	450	6 750 €
Corse	75	1 125 €	73	85	1 275 €
Grand-Est	1450	21 750 €	1568	1575	23 625 €
Hauts-de-France	1350	20 250 €	1595	1575	23 625 €
Méditerranée	550	8 250 €	592	600	9 000 €
Normandie	650	9 750 €	726	750	11 250 €
Nouvelle-Aquitaine	1175	17 625 €	1121	1125	16 875 €
Occitanie	950	14 250 €	1013	1050	15 750 €
Paris Île-de-France	1550	23 250 €	1567	1625	24 375 €
Pays de la Loire	875	13 125 €	723	825	12 375 €
Guadeloupe					
Guyane					
La Réunion					
Martinique					
Mayotte					
Saint-Martin					
Total	12000	180 000 €	13004	13335	200 025 €

o Bons dirigeants

Ligues	Attr.Boe 23/24	Montant 23/24	Consummé 23/24	Attribution 24/25	Montant 24/25
Auvergne-Rhône-Alpes	50	750 €	140	140	2 100 €
Bourgogne-Franche-Comté	70	1 050 €	72	70	1 050 €
Bretagne	170	2 550 €	251	250	3 750 €
Centre Val-de-Loire	210	3 150 €	246	250	3 750 €
Corse	20	300 €	23	25	375 €
Grand-Est	400	6 000 €	343	350	5 250 €
Hauts-de-France	220	3 300 €	232	230	3 450 €
Méditerranée	620	9 300 €	502	500	7 500 €
Normandie	110	1 650 €	189	190	2 850 €
Nouvelle-Aquitaine	160	2 400 €	209	210	3 150 €
Occitanie	50	750 €	20	50	750 €
Paris Île-de-France	50	750 €	43	50	750 €
Pays de la Loire	270	4 050 €	517	520	7 800 €
Guadeloupe					- €
Guyane					- €
La Réunion					- €
Martinique					- €
Mayotte					- €
Saint-Martin					- €
Réserve	600	9 000 €	0	165	2 475 €
Total	3000	45 000 €	2787	3000	43 900 €

Pour obtenir un ou deux bon(s) formation dématérialisé(s) de 15 €, les conditions suivantes sont à remplir :

- Tarif unique (frais pédagogiques) pour une même formation
- Utilisation d'Ypareo pour inscrire les stagiaires
- Facturation par la Ligue des frais pédagogiques
- Calendrier unique de formation sur le territoire

Synthèse de la répartition budgétaire 2024 / 2025

ENVELOPPES	Budget 23/24	Budget 24/25
Bourse Formation	1 750 000€	1 750 000€
Bons Formations	725 000€	706 000€
Accompagnement IR2F	168 000€	200 000€
Formations Dirigeants, Bénévoles et Salariés	67 000€	65 000€
Professionnalisation Ligues et Districts	40 000€	35 000€
Total	2 750 000€	2 750 000€

Modification au cahier des charges du FFA Nouvelles Pratiques pour la Saison 2024-2025

Dans le cadre du plan de développement du Futnet, est validée au titre du FFA « Nouvelles pratiques » l'intégration, dès la saison 2024-2025, une nouvelle nature de projet intitulée « Construction d'un terrain de Futnet ».

Une enveloppe budgétaire annuelle de 100 000 € y sera consacrée et sera gérée au niveau national. Sous réserve du strict respect du cahier des charges technique fédéral qui sera communiqué prochainement, les modalités de financement suivantes sont entérinées :

- aide jusqu'à 50 % du coût prévisionnel des travaux, plafonnée à 15.000 € ;
- la base subventionnable se limite à l'emprise du terrain (terrassement, fourniture et pose du revêtement, acquisition du/des filets de Futnet, ...).

Ainsi les frais de Bureau d'études / Maîtrise d'œuvre, de travaux de voirie, d'extension des réseaux (eau, téléphone, électricité, etc.) et d'aménagement périphérique (plantation, mobilier urbain, places de stationnement autres que pour personnes à mobilité réduite, etc.) ne sont pas éligibles.

Enveloppes régionales FFA Équipement et Transport 2024-2025

L'enveloppe globale représente :

- 6 770 000 € pour FAFA équipement
- 800 000 € pour FAFA transport
- Soit total 7 570 000 €

Labels fédéraux 2024-2027

En quelques chiffres :

- 5 789 autodiagnostic ouverts par 3 630 clubs différents.
- 1 255 labels décernés à 984 clubs différents.
- 758 Labels Jeunes FFF Crédit Agricole décernés.
 - o 120 Elite
 - o 201 Excellence
 - o 437 Espoir
- 472 Labels Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines décernés.
 - o 84 Or
 - o 139 Argent
 - o 249 Bronze
- 25 Labels Jeunes FFF Crédit Agricole Futsal décernés.
 - o 2 Or
 - o 6 Argent
 - o 17 Bronze

• LPIFF

Philippe COLLOT revient sur les principaux points abordés lors de la réunion du CD LPIFF du 06/07/2024.

Guide VSS : le document sera mis en ligne sur l'extranet de la Ligue.

Classements 2023 / 2024 et composition des groupes 2024 / 2025 : ils ont été entérinés, sous réserve des procédures en cours. Rappel que les groupes sont constitués en tenant compte des antécédents disciplinaires, des informations issues de la CRPME, du respect de l'homogénéité des montées / descentes et des demandes spécifiques des Clubs.

Alternances 2024 / 2025 : la réunion Ligue / Districts se tiendra le 12/07/2024.

4. La Vie du District

• Agenda – Planning des activités

30/08 ou 04/09/2024 : Bureau 77 en visioconférence.

30/08 ou 04/09/2024 : CD 77 à Montry.

02/09/2024 : CD LPIFF.

05/09/2024 : Réunion d'information des Clubs et remise des récompenses aux Champions et aux Majors arbitres.

Le Comité Directeur entérine le planning des activités 2024/2025. Compte-tenu de la planification des réunions du CD LPIFF uniquement jusqu'à fin octobre en raison des élections, Philippe COLLOT précise à tous les membres que les réunions du CD 77 prévues après cette date sont donc susceptibles d'être modifiées. Par ailleurs, il demande à tous les membres de bien vouloir bloquer, d'ores et déjà, le maximum de dates dans leur agenda.

• Plan d'Actions 2024 / 2028

Chaque membre du Comité Directeur se positionne sur les différentes actions à mener au cours de la mandature. Philippe COLLOT rappelle à chaque membre le rôle attendu par celui ou celle qui prend en charge la responsabilité de la mise en œuvre d'une action et le rôle du ou des équipiers.

Jean-Marie RENAUD est chargé du pilotage du Plan d'Actions tout au long de la mandature.

• **Gestion Sociale**

Ludovic VANTYGHM effectue un point de situation concernant le recrutement des alternants juridiques. Il souligne la difficulté cette saison de cette démarche en raison, notamment, de la demande croissante pour ce type de profil. Il informe également le Comité qu'une visite du nouveau site du Mée sur Seine a été organisée avec les salariés présents.

Par ailleurs, dans le cadre des évolutions salariales générales 2024, Philippe COLLOT propose au Comité Directeur de prévoir un schéma à 2 niveaux :

- augmentation uniforme pour tous les salariés d'un montant égal à l'augmentation 2024 des SMC signée par l'AE2F,
- attribution d'une gratification exceptionnelle individuelle, si le résultat économique enregistré lors de la saison 2023/2024 le permet.

Ce dernier accepte cette proposition.

• **Affaires financières**

Accompagnement des clubs 2024/2025

Considérant les possibilités financières du District suite aux résultats 2023/2024, le Comité Directeur examine les actions possibles d'accompagnement des clubs pour 2024/2025. Le programme définitif sera entériné après l'été.

Déménagement vers les nouveaux locaux du Mée sur Seine

Jean-Marie RENAUD informe le Comité Directeur que le bail locatif a été signé le 09/07/2024. Compte-tenu des travaux à réaliser, un déménagement en 2 temps est prévu : le 04/09 avec une installation provisoire des salariés, puis un aménagement définitif dans tous les locaux avec accueil possible des commissions fin septembre.

Philippe COLLOT propose que, conformément aux Statuts du District, le Comité Directeur valide le transfert du Siège Social à l'adresse des locaux du Mée sur Seine, ce que ce dernier accepte :

**173, Avenue Robert Schuman
77350 LE MEE SUR SEINE**

Placements bancaires

Philippe COLLOT et Gérard VIVES rendent compte au Comité Directeur des conseils recueillis lors d'un rendez-vous avec le partenaire financier du District (Crédit Agricole Brie Picardie) suite à la vente des bâtiments de MELUN et des propositions de placements faites par ce dernier. Après échange entre les participants, le Comité Directeur entérine l'ouverture d'un « DAT » pour une période de 3 ans.

Par ailleurs, le Comité Directeur approuve le principe qu'une partie des fonds issue de la vente soit dédiée à la location des nouveaux locaux du Mée sur Seine et qu'une autre partie soit réservée à l'accompagnement des clubs.

Subventions

Le Comité Directeur prend connaissance avec satisfaction de l'attribution de la subvention FDVA pour un montant de 25 000 €, contre 12 500 € l'année dernière, et de l'ANS 2024 pour un montant de 35 000 €.

• **Affaires sportives**

Calendriers Généraux 2024/2025 - Féminines / FUTSAL / U15

Le Directeur Administratif présente les 3 projets que le Comité valide. Concernant la Catégorie U15, compte-tenu du nombre d'équipes engagées, le Comité entérine définitivement l'organisation en 2 phases présentée lors de la réunion du 25/06/2024.

Classement 2023/2024 et Composition des Groupes des Championnats Départementaux 2024/2025

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des classements des Championnats Départementaux de la saison 2023/2024, lesquels classements ont été arrêtés sous réserve des procédures en cours, des descentes du Championnat Régional 3 vers D1 des équipes Seine et Marnaise à l'issue de ladite saison et des propositions de composition des groupes 2024/2025 des Championnats Départementaux, qui tiennent compte :

- du positionnement géographique des équipes comme ligne directrice (sauf les D1 de chaque catégorie),
- des desideratas des clubs présentés dans les délais,
- des incidents disciplinaires de la saison écoulée et de la demande des autorités territoriales suite à des faits de violence, dont le football n'est pas responsable mais qui ont une répercussion sur sa pratique, qui entraînent l'impossibilité à deux clubs de se rencontrer, le district s'efforçant dans ces derniers cas et dans la limite des possibilités, de ne pas sortir le même club de son périmètre géographique, 2 saisons de suite,
- d'une répartition équilibrée des montants et descendants au sein d'une même division,

Vu les dispositions de l'Article 14 du Règlement Sportif Général du District,

Vu les dispositions de l'Annexe 5 du Règlement Sportif Général (structure des championnats),

Entérine, sous réserve des procédures en cours, les classements des Championnats Départementaux de la saison 2023/2024 et adopte, sous réserve des éventuelles procédures *en cours*¹, la composition des groupes 2024/2025 des Championnats Départementaux suivants :

- . Seniors (sauf la dernière division),
- . U18 (sauf la dernière division),
- . U16 (sauf la dernière division),
- . U14 (sauf la dernière division),
- . Anciens (sauf la dernière division),
- . Seniors du Dimanche Matin (sauf la dernière division),
- . Futsal Senior Masculin (sauf la dernière division),

Rappelle à toutes fins utiles aux clubs participant aux Championnats Départementaux Seniors qu'ils sont soumis à des obligations en termes d'engagement d'équipes et les invite à prendre connaissance desdites obligations et de la sanction afférente en cas de non-respect de celles-ci (cf. articles 11.1 du Règlement Sportif Général du District, voir extrait de PV du CD du 05 juin 2024 paru le 28 juin 2024).

1 : sont identifiées en jaune dans les tableaux diffusés sur le site internet du District, les situations relatives à des procédures en cours connues à la date d'établissement de la composition des groupes ou à des procédures susceptibles d'être initiées par suite de décisions qui ne sont pas encore devenues définitives. D'autres procédures pouvant encore être engagées, l'absence de mention quant à une procédure ne saurait permettre de figer la position du club dans telle ou telle division.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la LPIFF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Le Comité Directeur approuve la modification de la composition des Secteurs 1/4 du Foot Animation proposée par l'Équipe Technique Départementale.

DISTRICT 77 -SECTEURS 1/4											
REFERENTS SECTEURS											
Ludovic JOUANNET Nassima HAMDAROU	LICENCES Foot Animation 04/15/2024	Terrains synthétique	En attente	LICENCES Foot Animation 04/15/2024	Terrains synthétique	Lionel VENIANT	LICENCES Foot Animation 04/15/2024	Terrains synthétique	Albin HEUZARD	LICENCES Foot Animation 04/15/2024	Terrains synthétique
Secteur 1			Secteur 2			Secteur 3			Secteur 4		
BRIE FC	154	1	ANNET SUR MARNE AS	86	0	BUSSY ST GEORGES FC	179	1	ACADEMIE FOOTBALL PAYS DE L'OURCQ	103	0
CF CROUY SOUS OURCQ	19	0	AS BREUILLOISE	77	0	CHAMPS FOOTBALL FUTSAL CLUB	169	1	AS REBAIS	58	0
COURTRY FOOTBALL	121	1	AS CHAMPS SUR MARNE FOOTBALL	141	1	COLLEGIEN AS	61	1	BRIE EST FC	80	0
CS MEAUX ACADEMY	431	2	AS CHELLES	240	2	EMERAINVILLE FC	46	0	BUCEENNE	48	0
DAMMARTIN CS	207	1	CS COURTRY ACADEMIE	100	1	FERRIERES EN BRIE USD	141	1	CHANGIS ST JEAN USSY US	67	1
ES BRIE NORD	100	0	CLAYE SOUILLY SPORTS	194	1	LAGNY MESSAGERS US	128	1	COULOMMIERS BRIE FOOTBALL	170	1
FC MONTHYON	28	0	LA PLAINE DE FRANCE FC	47	0	LOGNES US	207	2	CRECY FOOTBALL CLUB	170	1
FOOTBALL CLUB CHAUCONIN NEUFMOUTIERS	42	0	LE PIN VILLEVAUDE AS	64	1	MAGNY LE HONGRE FC	115	1	FC BRIE DES MORINS	0	0
FOOTBALL CLUB CONGISOIS	35	0	MITRY MORY COMPANS GOELLY	246	1	NOISIEL FOOTBALL ACADEMY	201	0	FC COSMO 77	84	0
MOUSSY LE NEUF	54	1	THORIGNY FC	84	1	PONTAULT PORTUGAIS SC	134	1	FERTE SOUS JOUARRE	85	0
NANTEUIL LES MEAUX AS	136	1	VILLEPARISIS	283	2	ST THIBAUT FC	99	1	FS ESBLY	51	0
OTHIS CO	95	1				TORCY PVM	254	1	JOUARRE FC	90	0
PLESSIS ETRIBILLY	14	0				VAREES US	153	1	MOROUX CS	86	0
ST MARD AS	109	1				VAL DE FRANCE FOOTBALL	182	2	POMMÈSE FAREMOUTIERS UF	94	0
ST PATHUS OSSERY ENT.S	88	0				VAL D'EUROPE FC	282	2	QUINCY VOISINS US	90	1
TRILPORT	144	1						US PETIT MORIN	22	1	
VARREDES	0	0									
VILLENY AC	84	1									
	1861	11		1562	10		2351	16		1278	5

Demande des clubs

US TORCY : suite à l'accession de son équipe 1^{ère} au Championnat SEN de N3, sollicite la possibilité d'obtenir des créneaux d'utilisation des installations de Montry pour des séances d'entraînement. Conformément aux priorités fédérales appliquées par le District (Foot élite - Féminines - Foot Adapté) pour le prêt de ces installations en raison, notamment, du nombre important de demandes, le Comité Directeur valide cette sollicitation avec une évolution de la participation financière liées aux charges d'exploitation du site (électricité, eau, entretien).

Affaires Administratives

Commissions / Fonctions

Patrick PHILIPPE : souhaite intégrer la Commission des Délégués. Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide cette candidature.

Amina MOUSSA : fait acte de candidature pour intégrer la Commission de Discipline. Transmis au Président de la Commission pour avis.

Yannig DEMETZ : informe de sa fin de fonction de Délégué Officiel du District. Le Comité Directeur le remercie pour les services rendus au Football Seine et Marne.

Freddy BISMUTH : fait acte de candidature pour intégrer la Commission d'Appel Disciplinaire. Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide cette candidature.

Ludovic VAN PRAET : fait acte de candidature pour intégrer la Commission d'Appel Disciplinaire. Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide cette candidature.

Djamel NEBBACHE : fait acte de candidature pour intégrer la Commission de Discipline. Transmis au Président de la Commission pour avis.

Léonard IMBART : fait acte de candidature pour intégrer la COC. Le Comité Directeur valide la candidature.

Yaning DEMETZ : fait acte de candidature pour intégrer la Commission d'Appel Disciplinaire. Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.

Olivier MAYEMBA : fait acte de candidature pour intégrer le corps des délégués. Transmis au Président de la Commission pour avis.

Ludovic LIONEL JEAN : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Foot Animation. Transmis au Président de la Commission pour avis.

Tony HAMOUD : souhaite intégrer le corps des délégués. Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.

Dossiers en cours

Grégory TROTTIN : souhaite intégrer la Commission de Discipline. Transmis au Président de la commission de Discipline pour avis.

Denis MATEÏ : souhaite intégrer la CDA. En attente de la confirmation de sa situation sportive pour la Saison 2024/2025.

Rachid GUENINECHE : souhaite des informations sur la fonction de Commissaire. En attente de son retour suite au contact pris avec lui.

Renouvellement des Commissions 2024/2025

Conformément aux dispositions réglementaires, le Comité Directeur renomme les Commissions qui ne l'ont pas été lors de la réunion du 25/06/2024. Les commissaires stagiaires en 2023/2024 deviennent titulaires en 2024/2025.

CACAC : avec mise à jour intégrant le retrait des anciens membres du CD et l'ajout des nouveaux.

CDA : représentant CRA : **Larbi BENCHEIKH**.

Délégués : **Jean-Paul PEYRIN** est nommé représentant du CD.

FAFA / ANS / Subventions et Partenariats : **Gilles TANNIER** est nommé représentant du CD.

Logistique et équipements : **Gérard VIVES** est nommé représentant du CD.

Nouvelles Pratiques et Para-Pratiques : **Dominique DA ROCHA** est nommé représentant du CD.

COC : **Monique MACHO** est nommée représentante du CD.

Statut de l'Arbitrage : avec le retrait de Pascale GODEFROY (départ en province).

CSEO : retrait de Pascale et Dominique GODEFROY (départ en province).

CTDIS : retrait de Dominique GODEFROY (départ en province). **Jean-François DIDIER** est nommé représentant du CD.

• **Informations diverses**

Projet d'évolution du Règlement Sportif Général 2024/2025

Christiane CAU et Jean-François DIDIER précisent au Comité Directeur que la mise à jour du règlement est actuellement en cours et qu'elle sera soumise à son approbation lors de la première réunion de début de saison.

Par ailleurs, ils informent les membres d'un souhait de révision du texte concernant la participation de joueur pouvant, en cours de match, devenir arbitre assistant et inversement. Une discussion s'engage entre les participants sur cette situation et une proposition de modification sera faite pour cette partie.

Puis, après un questionnement sur la réglementation du Critérium +55 ans concernant la position sur le terrain dans la prise en compte du Hors-Jeu, une modification sera également effectuée dans le règlement.

Utilisation de la FMI - Pratique Foot Animation

Après échange entre tous les membres présents, compte-tenu du déploiement imminent de l'application FAL (gestion informatique de la pratique FA), le Comité Directeur approuve **l'obligation d'utiliser désormais la FMI** pour toute la pratique Foot Animation.

En raison des dysfonctionnements techniques constatés ces dernières semaines et du changement de version qui sera mis en place prochainement par la DSI FFF, la Commission d'Organisation des Compétitions sera invitée à tenir compte de ces éléments dans les premières semaines de la Saison 2024 / 2025.

Vie des clubs

Le Comité prend connaissance des dossiers, ci-après.

Affiliations

- MEAUX FUTSAL : [avis favorable](#).
- PROVINS FUTSAL : [dossier incomplet à ce stade](#).

Cessation d'activité

- ETREPILLY : [avis favorable](#).

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

25/06/2024 : COSMOS. Financement formation professionnelle.
28/06/2024 : Service Civique. Opération "Journée SC du 12/06/2024 ».
28/06/2024 : SDJES. FDVA.

FFF/LFA

20/06/2024 : Président FFF.
24/06/2024 : déploiement logiciel FAL.
25/06/2024 : observatoires des Métiers et de l'Emploi dans les clubs amateurs.
01/07/2024 : avancées Plan Mixité.
03/07/2024 : Pass Assistant.
08/03/2024 : ANS 2024.
08/07/2024 : partenaire média de l'Opération « Toutes Foot ».

LPIFF

10/07/2024 : tarif LPIFF et reversement Districts 2024 / 2025.

Clubs

02/07/2024 : USM PONTAULT-COMBAULT. Absence AG du 18/06/2024. [Compte-tenu du motif invoqué, le Comité Directeur décide de ne pas amender le club.](#)

04/07/2024 : VAUX LE PENIL LR. Nouveaux Bureau.

6. Comptabilité

Gérard VIVES souhaite un bon courage et un prompt rétablissement à Christine PARCET suite à son opération chirurgicale. Puis, il informe le Comité Directeur des points, ci-après.

- **Rapprochement bancaire** : celui-ci est à jour, à date.
- **Documents pour clôture des comptes** : ont été transmis au Cabinet Comptable afin de pouvoir obtenir un état des comptes pour début septembre.
- **Relevé n°51 au 30 juin 2024 (solde la saison)** : a été édité le 08/07 avec une échéance au 02/09/2024. Sur **167 clubs, 121** sont concernés par ce relevé. Les autres sont déjà comptablement à jour avec le District.
- **Achats à prévoir** : informe le Comité des différents équipements à financer pour la saison 2024/2025.
- **Pilotage des charges et des produits // Budget pour 2023/2024** : une estimation de la situation est donnée au 30/06 avec une justification des écarts constatés par rapport au budget prévisionnel de la saison.

- CHARGES = +2.97%
- PRODUITS = +13,86%

7. Technique

Marie CANOLLE présente au Comité Directeur les points, ci-après.

- **FFF** : informations données suite au dernier séminaire.
- **PPF** : Tournoi U14F.
 - Défaites 2-1 contre le 93.
 - Victoire 1-0 contre le 75.
 - 3^{ème} place du tournoi avec 7 joueuses sur 13 qui sont U13F (2011) et une très belle performance globale de l'équipe.

○ **Formation**

- Modification du Calendrier Prévisionnel suite à la création du CFI Projet.
- TFP (BMF et BEF) : les journées de positionnement ont eu lieu ou sont en cours.
- Projet « AF Éthique et Intégrité ».

Informe le Comité que Ludovic VITTIGLIO a pris contact pour une intervention au centre pénitencier de Meaux. *Attente de précisions complémentaires car la période souhaitée (début août) ne permet pas de disponibiliser des formateurs.*

8. Arbitrage

Bernard MARMION informe le Comité Directeur des points, ci-après.

Dernière FIA de la saison : 30 candidats inscrits - 26 présents - 22 ont été reçus. A noter que le Major de cette promotion est âgé de 13 ans.

9. Questions diverses / Tour de table

Laurent HERPE

Regrette l'information tardive donnée pour la formation BMF obligatoire, en visioconférence.

Ludovic VANTYGHEM

Informe qu'il a contacté les 2 commissaires dont la fonction n'a pas été reconduite.

Frankie MESSAOUD

Souligne une information erronée concernant l'absence d'un arbitre convoqué en commission, alors qu'il était excusé. Demande une précision concernant les licences « Foot Loisir ».

Marie CANOLLE

Informe le Comité que la participation du District au compte formation sera moindre que prévue.

Nicolas MAKSYMIUK

Informe que certains dossiers FAVA transmis sont incomplets et remercie Olivier FERNANDEZ pour la quantité de travail fournie concernant le traitement des montées / descentes.

Prochaines réunions

Bureau Directeur : sur convocation.

Comité Directeur : 30/08 ou 04/09/2024 à Montry (à confirmer).

Président de Séance : Philippe COLLOT.

Secrétaire de Séance : Jean-François DIDIER.



Comité Directeur

PROCES VERBAL du 30 août 2024 - 18h30 à Montry

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire : Jean-François DIDIER.

Présents : Christian CAU - Cédric GUILLOSO - Laurent HERPE - Monique MACHO - Bernard MARMION - Farid RAACH - Jean-Marie RENAUD - Gilles TANNIER - Ludovic VANTYGHEM - Gérard VIVES.

Excusés : Pierre BILLARD - Isabelle CHILARD - Dominique DA ROCHA - Franckie MESSAOUD - Jean-Paul PEYRIN.

Assistent : Tony DOS SANTOS ALVES (CTD) pour son intervention - Jean-Marc ELIASY (CTD-DAP) pour son intervention - Marie CANOLLE CTD-PPF - Fabien EL MKELLEB (Président de la CDA) en visioconférence - Nicolas MAKSYMUIK (Directeur Administratif).

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance de travail en remerciant les membres de leur présence et en espérant que chacune et chacun aient passé des vacances reposantes.

Il adresse toutes les félicitations du District à Jean-Marc ELIASY pour son mariage, à Audrey MARMION et Olivier FERNANDEZ pour l'heureux évènement qui les attend et remercie Christiane CAU pour sa gentille carte de vacances.

Il revient sur les évènements qui ont émaillé l'été, notamment des situations liées à des VSS et à des interdictions d'exercer.

Puis, il rappelle aux membres du Comité les réunions qui se sont déjà tenues, à savoir, la signature de la convention avec la FSPN (Fédération Sportive de la Police Nationale) le **27/08**, une rencontre en préfecture à la demande des autorités dans le cadre des violences, des incivilités, du repli communautaire dans le Football Seine et Marnais le **28/08** et une intervention auprès des licenciés du Club de VILLENY le **29/08**.

Conformément à l'Article 4 du Règlement Sportif Général, le Bureau propose au Comité Directeur de nommer **Patrick POIX - Trésorier Général d'Honneur du District**. [Ce dernier l'accepte à l'unanimité.](#)

2. Approbation du PV de réunion du Comité Directeur du 10/07/2024

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

• LFA / FFF

Aide à l'arbitrage amateur : une augmentation de 1 000 000 € de l'aide à l'arbitrage amateur a été actée. Cette aide couvrira les 5 piliers :

- renforcement des aides à la professionnalisation des Ligues et Districts ;
- renforcement des aides aux actions de développement dans les territoires ;

- mise en œuvre des actions fédérales de promotion ;
- renforcement de l'animation des territoires et des différents réseaux ;
- mise à disposition de dotations matérielles, pédagogiques et promotionnelles.

Augmentation de l'aide aux CTD DAP : une augmentation de 20 000€ à 21 000€ de l'aide fédérale relative au financement des postes de conseillers techniques en charge du développement et de l'animation des pratiques au sein des Districts a été validée.

Carton Vert 2024/2025 : cette opération est renouvelée par la FFF. Rappel que l'objectif est de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements.

Opération « Kits FUTNET » : cette opération au bénéfice des Districts sera réalisée en début de saison, selon le calendrier suivant :

- Du 02 au 20/09 = période de candidature (sur la base d'une fiche projet)
- Du 23 au 04/10 = traitement des candidatures
- Du 07 au 25/10 = commande sur la plateforme LE CORNER.

Chaque District pourra être doté de 1 à 4 kits (comprenant 1 filet - 1 ballon - un système de délimitation - 1 sac de transport).

4. La Vie du District

• Agenda – Planning des activités

02/09/2024 : CD LPIFF

04/09/2024 : Réunion du Bureau 77 en visioconférence.

05/09/2024 : Réunion d'information des clubs et remise des trophées aux champions 2023/2024 à Tournan.

11/09/2024 : Trophée des Champions SEN Masculin 2023/2024 à Ozoir la Ferrière.

12/09/2024 : Réunion des Présidents de COM à Montry (à confirmer).

13 au 15/09/2024 : Congrès National ANPDF à Beaune.

14/09/2024 : Rentrée du Foot Animation U10/U11 (F/G).

16/09/2024 : CD LPIFF.

17/09/2024 : CD77 à Montry.

18/09/2024 : Trophée des Championnes SEN Féminine 2023/2024 à Ozoir la Ferrière.

• Bilan Plan d'Actions 2020/2024

Jean-Marie RENAUD dresse le bilan des actions réalisées dans le cadre de la Mandature 2020/2024 :

- 39 actions réalisées, dont 9 permanentes,
- 1 action partiellement réalisée,
- 5 actions reportées sur la Mandature 2024/2028,
- 3 actions annulées.

Soit un taux de réalisation de 41 sur 48 = **85%**.

Philippe COLLOT le remercie pour ce bilan et le pilotage du Plan d'Actions tout au long de la saison écoulée.

• Réunion d'Information des clubs et de remise des trophées aux lauréats 2023/2024

Philippe COLLOT rappelle que celle-ci se tiendra le **05/09/2024 à 19H00 à Tournan**. Le schéma d'organisation sera identique aux saisons précédentes, à savoir, une 1^{ère} partie liée à l'actualité, aux informations réglementaires et sportives de la saison qui démarre, puis une 2^{ème} partie mettra à l'honneur les Champions 2023/2024 et les Majors Arbitres de chaque catégorie.

Le Comité Directeur arrête l'Ordre du Jour, ci-après :

- Actualités
 - Parution du Guide VSS = les fiches pratiques pour agir
 - Constitution des groupes des dernières divisions
 - Particularités des championnats SEN FEM & SEN FUTSAL
 - Élargissement du Carton Vert pour 2024/2025
- Accompagnement des clubs 2024/2025
- Règlement Sportif Général 2024/2025 (les évolutions)
- Actions Techniques 2024/2025
- Actions Arbitrales 2024/2025
- Questions des clubs
- Mise à l'honneur des clubs « Champions 2023/2024 » et des Majors Arbitres
- Moment de convivialité

• **Évolution de l'effectif licenciés 2024/2025**

Le District enregistre un effectif, à date, de **15 181 licenciés**, soit une augmentation de **1468 licences (+10.71%)**.

- 11 188 renouvellements (9724 en 23/24)
- 2286 mutations (2338 en 23/24)
- 1707 nouvelles. (1651 en 23/24)

Analyse vs 2023/2024 à date

SEN Masculins	-169	
Jeunes (14/18) Masculins	+182	+3.85%
Foot Animation Masculins	+1286	+24,16%
SEN Féminines	+16	+11,03%
Jeunes (14/18) Féminines	+43	+13,57%
Foot Animation Féminines	+79	+25,83%
Dirigeants	+112	+5,67%
Arbitres	-77	-40,10%
Éducateurs	-1	-12,20%

• **Gestion Sociale**

Philippe COLLOT propose au Comité Directeur :

- de renouveler pour 2024/2025 la délégation RH donnée à Ludovic VANTYGHEM - Vice-Président du District,
- de recruter Nabih EL FAKHRY comme assistant juridique pour 2 mois afin d'assurer une transition efficace dans le cadre de la passation entre l'alternant juridique « quittant » et celui « arrivant ».

Le Comité Directeur approuve ces propositions.

Dans la continuité, Ludovic VANTYGHEM propose au Comité Directeur que Nabih EL FAKHRY assure le remplacement d'Audrey MARMION suite à son congé maternité à venir, ce que le **Comité Directeur approuve également**.

Puis, il informe le Comité :

- que, compte tenu du décalage des travaux dans les nouveaux locaux du Mée, décision est prise de donner la possibilité de télétravailler à Dorothee POTHEE et Xavier MOPIN lorsqu'ils ne sont pas sur le site de Montry et ceci, normalement, jusqu'au 15/10/2024,
- qu'à la demande des salariés du District une étude de mise en place du télétravail va être réalisée,
- que le Document Unique est à réaliser pour les locaux de Montry (renouvellement) et ceux du Mée,
- de l'arrivée imminente des deux apprentis, communication et juridique, pour la prochaine saison,
- de l'élection du CSA, au mois d'avril,
- de la révision des créneaux d'ouverture au public pour les sites de Montry et du Mée, avec réorganisation des présences du personnel,
- des entretiens administratifs qui sont à réaliser pour les salariés,
- qu'il convient de s'assurer de la validité du permis de conduire des personnes habilitées à utiliser les véhicules du District et de la fourniture d'une copie des cartes grises des véhicules utilisés par les personnes bénéficiant d'un remboursement kilométrique.

• **Affaires financières**

Accompagnement des clubs 2024/2025

Après échange entre tous les participants et compte-tenu du retour d'expérience des saisons passées, le Comité Directeur décide de reconduire les mêmes lignes directrices du programme d'accompagnement des clubs pour 2024/2025 :

- Dotation de tablettes FMI
- Dotation de kits tournois (Foot extérieur et Futsal)
- Prise en charge de module de formation PSC1

Par ailleurs, le Comité pourra mettre en place d'autres opérations ponctuelles au cours de la saison, en fonction des opportunités de financement qui se présenteront.

Point sur l'emménagement vers les nouveaux locaux du Mée sur Seine

Jean-Marie RENAUD rappelle au Comité Directeur les différentes étapes pour les travaux à venir et le planning prévisionnel du déménagement.

Subventions

Fafa : le Comité Directeur prend connaissance de l'enveloppe régionale pour le Fafa « équipements clubs / collectivités et transport » pour 2024/2025 :

- **650 000 €** pour la partie « équipements » (20% de part fixe - 30% de part variable sur le nombre de licenciés et 50% sur le nombre de clubs).
- **81 400 €** pour la partie « transport »

Les enveloppes doivent être soldées au 30/04/2025.

Devis

Fibre internet (Site du Mée) : compte-tenu des tarifs proposés, le Comité Directeur valide la souscription d'un contrat directement auprès d'un opérateur.

• **Affaires sportives**

Opération « Carton Vert » 2024/2025

Le Comité Directeur décide de poursuivre la participation du District à cette action pour le Championnat U14 D1 et de l'étendre aux Championnats U16 D1 et U18 D1.

Actions 2024/2025 : FUTNET - GOLF FOOT - EFOOT - UNSS - PARAFoot

Tony ALVES DOS SANTOS présente au Comité Directeur les actions prévues pour 2024/2025. Le Comité Directeur valide les mécanismes présentés. Les budgets seront répartis sur les différentes actions et adaptés en fonction du contexte économique.

Mise en place du Label « Clubs inclusifs »

Le Comité Directeur adopte les modalités de mise en œuvre et d'attribution, ci-après :

- Visite sur site du technicien chargé de cette action pour vérification du respect des critères.
- Établissement d'une fiche d'attribution précisant un avis sur la demande.
- Transmission au Comité Directeur pour validation définitive et déclenchement de la dotation.

Organisation de la Pratique FUTSAL (Jeunes) 2024/2025

Jean-Marc ELIASY présente au Comité Directeur une organisation spécifique pour la pratique Futsal Jeunes, notamment le schéma des challenges, des critères et du PPF. Le Comité Directeur valide le projet présenté.

Championnats 2024/2025 : constitution des groupes des dernières divisions

Le Directeur Administratif présente les groupes des dernières divisions en rappelant les principes appliqués. Il souligne la spécificité des championnats SEN FEM & SEN FUTSAL qui vont nécessiter un schéma spécifique d'organisation, afin de pouvoir anticiper les derniers engagements, les retraits de dernière minute et de fluidifier, de la sorte, le déroulement des compétitions.

Demandes de changement de groupe

- MONTEREAU SEN D3
- OTHIS ANC D2

Après étude des demandes et sollicitation des équipes avec lesquelles les changements seraient compatibles au regard des alternances, il apparaît qu'aucune solution ne peut être trouvée.

Demande des clubs

ASC CHANTEREINE FUTSAL : sollicite une aide pour démarrer son activité suite à sa création. **Philippe COLLOT** propose au Comité Directeur de rencontrer le Président du Club afin d'échanger sur son projet.

• **Affaires Administratives**

Commissions / Fonctions

Josépha BRANCOURT : fait acte de candidature pour intégrer la Commission de Discipline. **Transmis au Président de la Commission pour avis.**

Yacine NAIM : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. **Transmis au Président de la Commission pour avis.**

Patricia GUILIANI : fait acte de candidature pour intégrer la Commission d'Information et de Formation (CDIF). **Après avis de la Présidente de la Commission, le Comité Directeur valide cette candidature.**

Amina MOUSSA : fait acte de candidature pour intégrer la Commission de Discipline. **Transmis au Président de la Commission pour avis.**

Djamel NEBBACHE : fait acte de candidature pour intégrer la Commission de Discipline. **Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide cette candidature.**

Olivier MAYEMBA : fait acte de candidature pour intégrer le corps des délégués. **Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide cette candidature.**

Ludovic LIONEL JEAN : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Foot Animation. **Transmis au Président de la Commission pour avis.**

Rémi ELOI : souhaite intégrer la Commission des Terrains et Installations sportives. **Transmis à l'Animateur de la Commission pour examen.**

Dossiers en cours

Grégory TROTIN : souhaite intégrer la Commission de Discipline. [Transmis au Président de la commission de Discipline pour avis.](#)

Denis MATEÏ : souhaite intégrer la CDA. [En attente de la validation définitive du classement régional.](#)

Synthèse disciplinaire 2023/2024

Le Directeur Administratif présente aux membres du Comité une synthèse des dossiers disciplinaires traités en 1^{ère} instance.

- 11 523 rencontres ont été jouées au cours de la saison (+1090 vs 22/23).
- 166 matches ont été concernés par au moins 1 incident (-20 vs 22/23).
- La proportion passe de 1,8% à 1,4%.
- La Catégorie U18 est la plus représentée avant les SEN.
- Toutes les catégories sont en baisse, sauf les féminines en nette augmentation.
- Les violences verbales et physiques représentent 97% des motifs disciplinaires et les incivilités.

Synthèse Appel Disciplinaire 2023/2024

Jean-Marie RENAUD dresse un bilan synthétique de la saison écoulée.

22 réunions tenues (pour 19 la saison précédente).

43 dossiers traités, soit en moyenne 2 par réunion.

52 sanctions disciplinaires individuelles prononcées (accompagnées de quelques décisions concernant les résultats des rencontres) pour 55 la saison dernière, ainsi qu'une décision sur le résultat de la rencontre sans sanctions disciplinaires assorties, et 3 décisions concernant des sanctions financières.

Sur les 52 sanctions disciplinaires individuelles : 23 révisions à la baisse, 22 maintiens des décisions, et 7 révisions à la hausse, soit 56% des cas avec des sanctions égales ou supérieures à celles prononcées en discipline (60% la saison précédente).

• **Informations diverses**

Évolutions réglementaires 2024 / 2025

Christiane CAU et Jean-François DIDIER proposent au Comité Directeur les évolutions, ci-après. Ils rappellent que celles-ci tiennent compte des modifications souhaitées par le District afin de clarifier des situations rencontrées qui ont généré des questionnements / difficultés lors de la saison écoulée, ainsi que des mises à jour suite aux dispositions réglementaires adoptées au niveau régional et fédéral.

Règlement Sportif Général 2024 – 2025.

Article 10 (Le Calendrier) = partition de l'article en alinéas (10.1, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5, 10.6)

Article 11.5 (Ententes) = aucune entente entre clubs n'est permise pour les équipes de jeunes participant aux Championnats Départementaux 1 (D1) dans les catégories d'équipes obligatoires : proposer une exception pour la catégorie U15 pour la Saison 2024/2025 :

Toutefois, compte tenu de la création d'un championnat de catégorie U15 à partir de la saison 2024-2025, une phase transitoire autorisera les ententes pour cette catégorie, à titre exceptionnel et uniquement pour 2024-2025. Il sera mis en place une première phase de brassage, à l'issue de laquelle les meilleures équipes seront regroupées au 1^{er} niveau, les autres équipes étant réparties au 2^{ème} niveau. La meilleure équipe du 1^{er} niveau accédera au championnat R2. Toutefois, si cette équipe est en entente, seule l'équipe issue du club support pourra intégrer la R2. Pour la saison 2025-2026, les équipes évoluant au niveau District seront réparties en D1 et D2 et les ententes ne seront possible qu'au niveau D2.

Article 17.7 = suppression de la possibilité de changer l'arbitre assistant en CDM et Anciens, préciser le mot « central » après arbitre pour plus de clarification, puis ajouter un **alinéa 17.8** : "En outre, tout remplacement d'un arbitre, qu'il s'agisse de l'arbitre central ou d'un arbitre assistant, au cours d'une même rencontre, en dehors des dérogations prévues aux articles 17.5 et 17.7, entraînera l'application d'une amende à l'encontre du club en faute, conformément aux dispositions de l'annexe 2 du présent Règlement Sportif Général.

[Article 39 \(Terrains et Équipements\)](#) = ajouter la catégorie U15.

Annexe 2 - Barème Financier

Ajouter une ligne pour non-respect de l'Article 17.8 du RSG : 80 €.

Règlement du Championnat Seniors du dimanche Après-midi

[Article 7 \(Qualifications équipes\)](#) = retirer la dernière phrase : « La participation → de Football ».

Règlement du Championnat U15.

[Article 6 \(Terrain\)](#) = retrait de la différenciation « D1 et D2 » remplacé par terrain classé → T6 ou T7.

Ajouter la précision « Championnat en Phase et dernière Division ».

[Le Comité Directeur valide les modifications présentées.](#)

Vie des clubs

Le Comité prend connaissance des dossiers, ci-après.

Affiliations

Demande d'affiliation d'un nouveau club : **Futsal Champbenoist.**

Demande de changement de nom : **Ferté ss/Jouarre devient ASM Fertoise Foot.**

Demande de mise en inactivité : **Les Meldix.**

Demande de mise en inactivité partielle : **Vareennes.**

Demande de cessation d'activité : **Petit Morin.**

[Le Comité Directeur émet un avis favorable à ces demandes.](#)

Ententes

THORIGNY / COUNTRY ACADEMIE

Club support : THORIGNY.

Catégorie en entente : U16 D3.

FERRIERES / CROISSY

Club support : FERRIERES.

Catégorie en entente : 45 ANS.

EVERLY / BRAYTOIS

Club support : EVERLY.

Catégorie en entente : 45 ANS.

PRESLES / CHEVRY

Club support : PRESLES.

Catégorie en entente : 45 ANS.

PRESLES / CHEVRY

Club support : PRESLES.

Catégorie en entente : 55 ANS.

CHATELET / LA CHAPELLE RABLAIS – LES ECRENNES

Club support : CHATELET.

Catégorie en entente : VETERANS D4.

CAMPELIENNE / CRISENOY / ARC EN CIEL

Club support : CAMPELIENNE.
Catégorie en entente : 45 ANS.

CAMPELIENNE / CRISENOY / ARC EN CIEL

Club support : CAMPELIENNE.
Catégorie en entente : 55 ANS.

CHANGIS / CONGISSOIS

Club support : CHANGIS.
Catégorie en entente : VETERANS D4.

ISLES LES VILLENNOY / VILLENNOY

Club support : ISLES LES VILLENNOY.
Catégorie en entente : 55 ANS.

BRIE DES MORINS / REBAIS

Club support : BRIE DES MORINS.
Catégorie en entente : VETERANS D4.

BRIE DES MORINS / REBAIS

Club support : BRIE DES MORINS.
Catégorie en entente : CDM D2.

PAYS BIERES / BOISSISE

Club support : PAYS BIERES.
Catégorie en entente : U18 D3.

PAYS BIERES / BOISSISE

Club support : PAYS BIERES.
Catégorie en entente : U14 D2.

BOISSISE / PAYS BIERES

Club support : BOISSISE.
Catégorie en entente : U16 D3.

BOISSISE / PAYS BIERES

Club support : BOISSISE.
Catégorie en entente : U14 D4.

PLAINE FRANCE / CLAYE SOUILLY

Club support : PLAINE FRANCE.
Catégorie en entente : U18 D3.

PLAINE FRANCE / CLAYE SOUILLY

Club support : PLAINE FRANCE.
Catégorie en entente : U14 D4.

PLAINE FRANCE / CLAYE SOUILLY

Club support : PLAINE FRANCE.
Catégorie en entente : U16 D3 équipe 4.

FERRIERES / CROISSY

Club support : FERRIERES.

Catégorie en entente : 55 ANS.

CRISENOY / ARC EN CIEL

Club support : CRISENOY

Catégorie en entente : VETERANS D4

FERTE / CHANGIS

Club support : FERTE.

Catégorie en entente : 55 ANS.

FERTE / CHANGIS

Club support : FERTE.

Catégorie en entente : 45 ANS.

ARC EN CIEL / CRISENOY

Club support : ARC EN CIEL.

Catégorie en entente : VETERANS D3.

THORIGNY / POMPONNE

Club support : THORIGNY.

Catégorie en entente : FOOT ANIMATION.

[Le Comité Directeur valide ces ententes.](#)

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

12/07/2024 : rencontre annuelle CDOS 77.

17/07/2024 : CNOSF. Clôture du dossier Kamal SOULEMMADI.

29/07/2024 : visite des coulisses du Parc des Princes.

31/07/2024 : création et développement de la filière « Jeune Arbitre Fédérale ».

07/08/2024 : agrément Service Civique.

21/08/2024 : Préfecture 77. Proposition de RDV.

26/08/2024 : Mission Locale Meaux. Sensibilisation au Cécifoot.

26/08/2024 : 50 ans CPRH.

29/08/2024 : dispositif 1000 emplois sociosportifs.

FFF/LFA

17/07/2024 : recensement des besoins d'évolutions pour les modules informatiques « Compétitions et Désignations ».

17/07/2024 : Élections 2024.

18/07/2024 : note réglementaire / disciplinaire relative au droit de se taire.

19/07/2024 : enveloppes régionales FAFA « équipements clubs/ collectivités & transport ».

13/08/2024 : Carton Vert.

19/08/2024 : appel à candidatures pour les phases finales des compétitions nationales 2024/2025.

29/08/2024 : frais de déplacements des officiels.

LPIFF

23/07/2024 : guide VSS.

25/07/2024 : WE des bénévoles à Clairefontaine des 21 & 22/09/2024.

08/08/2024 : relevé comptable au 30/06/2024.

Clubs

15/07/2024 : EFPP. Validation du groupement suite à la création du club des Aiglones.

16/07/2024 : MONTEREAU. Trophée des Champions 2024.

22/07/2024 : EFPP. Licences féminines.

23/07/2024 : VILLENOY. Annulation licence.

31/07/2024 : NANTEUIL. Information administrative.

16/08/2024 : EFPP. Aiglone's Cup 2024.

29/08/2024 : ST MARD. Bureau.

6. Comptabilité

Gérard VIVES informe le Comité Directeur des points, ci-dessous.

Relevé n°51

- Sur les 167 clubs, 121 sont concernés par ce relevé.
- A ce jour, 82 clubs n'ont toujours pas effectué leur versement.
- Une relance a été effectuée le 29/08 pour une échéance au 02/09.

Pilotage Compte de Résultats

Rappel que ce pilotage est effectué par rapport au Budget Prévisionnel du début de saison 2023/2024 et que l'état définitif sera fourni par le Cabinet Comptable pour mi-septembre.

Les points marquants qui expliquent les écarts par rapport au Budget Prévisionnel sont les mêmes que ceux évoqués lors du dernier Comité Directeur.

CHARGES

+ 1,82% par rapport aux Charges Prévisionnelles du début de saison 2023/2024.

PRODUITS

+ 13,44% par rapport aux Produits Prévisionnels du début de saison 2023/2024.

Documents pour Clôture des comptes : ces derniers ont été adressés au Cabinet Comptable Bizouard et Associés avant les vacances et leur retour est prévu pour le 13/09.

7. Technique

Marie CANOLLE présente au Comité Directeur les points, ci-après :

- ETD le 29/08/24.
- Réunion de rentrée des responsables techniques, Foot Animation, Foot Féminin, Futsal et N3P le 31/08/2024.
- Réunions de commission programmées (Technique, Féminine, Futsal, et Foot Animation).
- Formations programmées (sauf CFI Projet, Futsal et Journées Complémentaires).

8. Arbitrage

Fabien EL MKELLEB informe le Comité Directeur les points, ci-après.

- Renouvellement des licences arbitres au nombre de 90 à ce jour (compte tenu des licences en attente).
- Réunion de Bureau et CDA le 02/09/2024.

- Formation continue des arbitres le 06/09/2024 à Montry.
- Recherche de locaux en cours dans le Secteur Sud pour les prochaines réunions.
- Réunion de rentrée des arbitres le 07/09/2024 pour les D1, D2, JAD, AAS et le 08/09/2024 pour les arbitres D3, D4, Féminines, Football Diversifié.
- Révision pour les candidats de la dernière FIA le 14/09/2024.
- Rentrée des Observateurs le 15/09/2024 : stage le matin puis observation commune l'après-midi sur un match.
- Formation continue le 20/09/2024 : en attente d'un site.
- Formation FIA en octobre et novembre 2024.

9. Questions diverses / Tour de table

Monique MACHO

Informe le Comité Directeur de son absence lors du prochain CD.

Christiane CAU

Informe que la permanence téléphonique du Week-End va redémarrer en même temps que les compétitions. Une formation sera assurée pour les nouveaux volontaires.

Prochaines réunions

Bureau Directeur : 04/09/2024 (à confirmer).

Comité Directeur : 17/09/2024 à Montry.

Président de Séance : Philippe COLLOT.

Secrétaire de Séance : Jean-François DIDIER.



Comité Directeur

EXTRAIT PROCÈS VERBAL du mardi 17 septembre 2024

Le Comité Directeur valide les dispositions, ci-dessous :

1/ Composition des groupes pour la Saison 2024/2025

Validation des groupes Futsal D2 et Féminines D1.

SENIORS D3 Groupe E : demande de changement de groupe de LESIGNY. Une demande a été faite au club possédant la même alternance dans le groupe D, suite au refus de ce dernier, le Comité ne peut accéder à cette demande.

CDM D1 : retrait de l'équipe d'OTHIS. Conformément à l'article 14.8 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de PONTIERRY (descendant supplémentaire en fin de saison) accède à cette poule.

U18 D2 Groupe A : retrait de l'équipe de COULOMMIERS. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de BRIE FC accède à cette poule.

U18 D3 Groupe B : demande de changement de groupe de BRIE FC. Au vu de la situation géographique et de l'accession de l'équipe 1 de Brie FC en D2, le Comité accède à cette demande.

U16 D2 Groupe B : retrait de l'équipe de POMMEUSE. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de CLAYE SOUILLY accède à cette poule.

U16 D2 Groupe C : retrait de l'équipe de GATINAIS. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de PAYS CRECOIS accède à cette poule (refus de BOISSISE).

VETERANS D2 Groupe C : retrait de l'équipe de Sénart Moissy. Conformément à l'article 14.8 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de HERICY (descendant supplémentaire en fin de saison) accède à cette poule.

VETERANS D3 Groupe C : accession de HERICY en D2. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de DAMMARIE CITY accède à cette poule.

FUTSAL D1 : retrait de l'équipe de MELUN FUTSAL. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de LE MEE accède à cette poule.

2/ Ententes

PRESLES / VAL YERRES

Club support : PRESLES

Catégorie en entente : SENIORS D3

MELUN / DAMMARIE CITY

Club support : MELUN

Catégorie en entente : U16 D2

MELUN / DAMMARIE CITY

Club support : MELUN

Catégorie en entente : U14 D2

PRESLES / CHEVRY

Club support : PRESLES

Catégorie en entente : U14 D4

POMMEUSE / REBAIS

Club support : POMMEUSE

Catégorie en entente : U18 D2

Le comité n peut valider l'entente ci-dessous :

PRESLES / VAL YERRES

Club support : PRESLES

Catégorie en entente : CDM D1

RSG Article 11.5 : « ... Les clubs ayant des équipes Seniors en compétitions de District ont la possibilité de constituer des ententes. Ceci est possible, hormis dans les compétitions des 2 premières divisions de District (D1 et D2) pour les Seniors du Dimanche après-midi et la 1ère division de District (D1) pour les équipes du dimanche matin. ... »



DISTRICT DE SEINE & MARNE DE FOOTBALL

Bureau du Comité Directeur

Relevé de décisions

Réunion du 10/09/2024 - 18h00 en Visioconférence

Présidence : Philippe COLLOT

Présents : Cédric GUILLOSO - Monique MACHO - Jean-Paul PEYRIN - Jean-Marie RENAUD - Gérard VIVES - Ludovic VANTYGHEM.

Excusé : Jean-François DIDIER -

Assiste : Nicolas MAKSYMIUK – Directeur Administratif.

1. Point sur l'aménagement du nouveau Siège Social au Mée sur Seine

Jean Marie RENAUD effectue un point d'étape sur les travaux en cours et la possible date d'emménagement : 15/10 avec le vœu que cela puisse se faire avant. Il présente aux membres du Bureau les différentes possibilités concernant les installations informatiques et photocopieur. Après échange entre les participants, le Bureau valide les schémas définitifs.

Philippe COLLOT informe le Bureau de la nouvelle tarification « assurances » suite à la vente des bâtiments de Melun et l'aménagement dans les locaux du Mée sur Seine. Une baisse de 1155,24 € est à noter.

2. Affaires Financières

1/ Accompagnement des clubs

Le Bureau valide l'achat de tablettes pour une nouvelle dotation aux clubs, conformément au plan d'accompagnement arrêté par le Comité Directeur. Comme les saisons passées, il confie la mission à Cédric GUILLOSO.

2/ Opération Packs FUTNET Districts

Philippe COLLOT informe le Bureau avoir demandé à la Commission Nouvelles Pratiques et au Technicien chargé de ce type d'action de préparer un dossier d'engagement afin d'obtenir des équipements FUTNET pour le District. La demande doit être transmise avant le 20/09/2024.

3. Affaires Administratives

1/ Service Civique

Philippe COLLOT informe le Bureau qu'une note a été transmise au SDJES pour détailler les actions menées dans le cadre de la subvention de fonctionnement versée au District.

Par ailleurs, le Bureau examine une proposition de l'ASC visant à faire participer le District à une réunion d'échanges sur le thème : rupture de contrat SC. Le Bureau valide cette proposition.

2/ Règlement Sportif Général du District

Philippe COLLOT rappelle qu'il a été précisé aux clubs lors de la réunion de début de saison du 05/09 que les arbitres ont obligation de faire appliquer les dispositions de l'Article 8 du règlement (vérification des licences).

4. Affaires sportives

1/ Critériums U15 & U17 à 8

Conformément à la décision prise à la fin de la Saison 2023/2024, le Bureau décide de lancer les propositions d'engagements aux clubs afin de recenser le nombre d'équipes intéressées.

2/ Pratique FUTSAL 2024/2025

Le Bureau examine la liste des gymnases susceptibles d'accueillir les différentes pratiques au cours de la saison. Olympique du Loing, Chatelet en Brie et Meaux ont d'ores et déjà donné leur accord. Presles, Joliot Groom's, Lagny, Crécy, Roissy, Savigny et Noisiel sont en cours de traitement.

3/ Structure des Championnats FUTSAL D2 - FEM D1 - U18 D3

Suite à l'évolution des engagements, des retraits et après avoir pris contact avec les clubs concernés pour fiabiliser au maximum l'organisation, le Directeur Administratif présente au Bureau le schéma envisagé :

- FUTSAL D2 = 2 groupes avec des grilles de 10 équipes
- FEM D1 = 1 groupe avec une grille de 14 équipes avec report de la 1^{ère} Journée
- U18 D3 = 2 groupes avec des grilles de 14 équipes

Il précise que le Règlement Sportif sera mis à jour en conséquence.

Le Bureau entérine ces propositions.

4/ Retrait d'équipes dans les championnats autres que ceux des dernières divisions

- CDM D1 = retrait de OTHIS - un descendant supplémentaire 2023/2024 sera repêché.
- ANCIENS D2 = retrait de SENART-MOISSY - un descendant supplémentaire 2023/2024 sera repêché (D3 vers D2 et D4 vers D3).

5/ Championnats Régionaux U18F & U15F

Le Bureau prend connaissance des équipes Seine et Marnaise engagées dans ces championnats. Une réflexion s'engage quant à l'opportunité de mettre en place une Coupe Départementale à leur intention. Le Bureau décide de solliciter la Commission Féminines pour avis.

6/ Opération « Carton Vert »

Le Bureau décide la mise en place d'une communication accrue de cette opération sur le site du District ainsi que sur les réseaux sociaux.

Pour rappel, cette opération a pour objectif de mettre en visibilité les bonnes attitudes lors des matches U18 - U16 et U14 D1 du District.

5. Divers

Compte-tenu de l'indisponibilité de Philippe COLLOT, les Vice-Présidents Cédric GUILLOSO et Ludovic VANTYGHEM représenteront le District aux inaugurations des terrains synthétiques de MONTEREAU et de PONTAULT-COMBAULT.

Philippe COLLOT informe le Bureau d'une demande d'informations des Renseignements Territoriaux 77 concernant plusieurs clubs du District.

Président de Séance : **Philippe COLLOT**.

Secrétaire de Séance : **Monique MACHO**.



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 19 septembre 2024

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages des Coupes

*Reports/Modifications

*Suspension de Terrain

TIRAGES COUPES 77 ET COMITE

Dimanche 29/09/2024

COUPE 77 SENIORS

Tour 1

Exempts : ROISSY 1 (D2 – Coupe de France) – FERTE S/J 1+ 12 équipes évoluant en SENIORS D1

COUPE COMITE SENIORS

Tour 1

Exempt : MAGNY 2

INFORMATIONS CLUBS Toutes Compétitions District

Club de SENART MOISSY (500832)

Courriel de SENART MOISSY et attestation du GRAND PARIS SUD informant de travaux au stade Paul RABAN et de la destruction des vestiaires ; les nouveaux seront disponibles à partir du 15 décembre 2024.

La Commission prend note que les vestiaires arbitres sur cette période se situeront sur le même complexe du stade André TREMET.

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 21 et 22 septembre 2024

Club de LE PIN VILLEVAUDE (527744)

Suite au courriel du club de LE PIN,

Considérant la situation actuelle du club, et la demande de report des matchs ci-dessous :

MATCH 29234900 VILLEPARISIS 23 - LE PIN 22 U14 D4A du 21/09/2024

MATCH 28914965 ST THIBAULT FC 21 - LE PIN 21 U18 D2A du 22/09/2024

La Commission accorde exceptionnellement un report sur ces rencontres.

MATCH 28281684 TORCY 23 – CLAYE S 21 U14 D1 du 21/09/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **TORCY** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 16H00

DEMANDE REFUSE PAR LE CLUB DE CLAYE SOUILLY

MATCH 28917642 MORMANT FC 21 – OZOIR FC 22 U14 D2B du 21/09/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 29268460 VAUX ROCHETTE 21 – CHAMPENOIS MV 21 U14 D4F du 22/09/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHAMPENOIS** pour disputer la rencontre le 28/09/2024 au lieu Du 21/09/2024

DEMANDE REFUSE PAR LE CLUB DE VAUX ROCHETTE.

MATCH 29251683 ST MARD 5 – FC MUSCLE 5 CDM D2A du 22/09/2024

Demande de modification de date par courriel du club de **FC MUSCLE** pour disputer la rencontre Le 13/10/2024 au lieu du 22/09/2024

En attente accord officiel du club de ST MARD

MATCH 28911656 COMBS 32 – VAUX ROCHETTE 31 VETERANS D2C du 22/09/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H00

Considérant le problème de compatibilité des grilles et des calendriers sur cette date.

Considérant que cette incompatibilité génère des problèmes d'occupation de terrain pour certains clubs recevant.

Par ces motifs, ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 28912347 VAIRES 31 – NANTEUIL 31 VETERANS D3A du 22/09/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES 31** pour disputer la rencontre à 09H00 au lieu de 09H30

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 29239896 MCG 35 – TORCY 35 CRIT. +45 ANS Gr. A du 22/09/2024

Considérant le problème de compatibilité des grilles et des calendriers sur cette date.

Considérant que cette incompatibilité génère des problèmes d'occupation de terrain pour certains clubs recevant.

Considérant que le terrain du Mesnil Amelot est déjà occupé par une rencontre.

La Commission décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.

MATCH 29240818 COLLEGIEN 35 – VAL D'EUROPE 35 +45 ANS Gr.C du 22/09/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COLLEGIEN** pour disputer la rencontre à 10H15 au lieu de 09H30

En attente accord du club de VAL D'EUROPE

MATCH 29241507 LOGNES 40 – CHEMINOTS EST 40 CRIT. 55 ANS Gr. B du 22/09/2024

Considérant le problème de compatibilité des grilles et des calendriers sur cette date.

Considérant que cette incompatibilité génère des problèmes d'occupation de terrain pour certains clubs recevant.

Considérant que les terrains 1 et 2 sont déjà occupés par des rencontres.

La Commission décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.

MATCH 29242051 COUBERT 40 – MONTEREAU 40 CRIT. 55 ANS Gr. E du 22/09/2024

Courriel du club de **COUBERT**, informant la Commission de l'incapacité de recevoir la rencontre en raison du nombre de rencontre déjà planifier sur l'installation.

Considérant le problème de compatibilité des grilles et des calendriers sur cette date.

Considérant que cette incompatibilité génère des problèmes d'occupation de terrain pour certains clubs recevant.

Considérant que le club de Coubert ne dispose que d'un terrain pour disputer la rencontre.

La Commission décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.

MATCH 28914968 BRIE FC 21 – VAL DE France 21 U18 D2A du 22/09/2024

Courriel du club de **BRIE FC**, informant la Commission de l'incapacité de recevoir la rencontre en raison du nombre de rencontre déjà planifier sur l'installation.

Considérant le problème de compatibilité des grilles et des calendriers sur cette date.

Considérant que cette incompatibilité génère des problèmes d'occupation de terrain pour certains clubs recevant.

Considérant que le club de BRIE FC ne dispose que d'un terrain pour disputer la rencontre.

La Commission décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.

MATCH 28915144 CHAMPS FC 21 – ENT UFPF/ASR 21 U18 D2B du 22/09/2024

Considérant le problème de compatibilité des grilles et des calendriers sur cette date.

Considérant que cette incompatibilité génère des problèmes d'occupation de terrain pour certains clubs recevant.

Considérant que le club de CHAMPS FC ne dispose que d'un terrain pour disputer la rencontre.

La Commission décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.

MATCH 28915148 VAIRES 21 – VAL D'EUROPE 21 U18 D2B du 22/09/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 13H30

DEMANDE REFUSE PAR LE CLUB DE VAL D'EUROPE

Considérant le problème de compatibilité des grilles et des calendriers sur cette date.

Considérant que cette incompatibilité génère des problèmes d'occupation de terrain pour certains clubs recevant.

Considérant que le terrain 1 est déjà occupé par une rencontre.

Considérant que le terrain N°2 n'est pas occupée à cet horaire.

La Commission décide de placer la rencontre sur le terrain N°2

MATCH 28915234 CPSP 21 – DAMMARIE FC 21 U18 D2C du 22/09/2024

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 12H00

Considérant le problème de compatibilité des grilles et des calendriers sur cette date.

Considérant que cette incompatibilité génère des problèmes d'occupation de terrain pour certains clubs recevant.

Considérant que le stade DÉMOSTHÈNE BOBE est déjà occupé.

Considérant que le club de CPSP ne dispose pas d'un terrain pour disputer la rencontre.

Par ces motifs, ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 28913930 VAIRES 22 – CHAMPS AS 21 U16 D2A du 22/09/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 15H30

En attente accord du club de CHAMPS AS

MATCH 28914197 BRIARD 21 – BUSSY FC 22 U16 D2B du 22/09/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIARD** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 12H00

En attente accord du club de BUSSY FC

MATCH 28914386 VAUX ROCHETTE 21 – MORET VENEUX 21 U16 D2C du 22/09/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORET VENEUX** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00

DEMANDE REFUSE PAR LE CLUB DE VAUX ROCHETTE.

MATCH 29272025 BRIE NORD 21 – COURTRY F 21 U16 D3A du 22/09/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BRIE NORD** pour disputer la rencontre le 20/10/2024 au lieu du 22/09/2024

En attente accord du club de COURTRY F.

MATCH 28246710 COURTRY F 1 – QUINCY V. 3 SENIORS D3A du 22/09/2024

Considérant le problème de compatibilité des grilles et des calendriers sur cette date.

Considérant que cette incompatibilité génère des problèmes d'occupation de terrain pour certains clubs recevant.

Considérant que le club de Courtry ne dispose que d'un terrain pour disputer la rencontre.

Considérant que le terrain est déjà occupé par une rencontre à 16h00.

La Commission décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.

MATCH 28246931 PONTAULT UMS 2 – VILLEPARISIS 2 SENIORS D3B du 22/09/2024

Considérant le problème de compatibilité des grilles et des calendriers sur cette date.

Considérant que cette incompatibilité génère des problèmes d'occupation de terrain pour certains clubs recevant.

Considérant que le terrain 1 n'est pas occupé par une rencontre à 16h00.

La Commission décide de placer la rencontre à 16h00 sur le terrain N°1

MATCH 28247471 TRILPORT 2 – ROISSY 2 SENIORS D3C du 22/09/2024

Considérant le problème de compatibilité des grilles et des calendriers sur cette date.

Considérant que cette incompatibilité génère des problèmes d'occupation de terrain pour certains clubs recevant.

Considérant que le terrain 1 est déjà occupé par une rencontre à 16h00.

Considérant que le terrain N°2 n'est pas occupée à cet horaire.

La Commission décide de placer la rencontre sur le terrain N°2

MATCH 29221573 CPSP 2 – FC BRIE EST 1 SENIORS D4B du 22/09/2024

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 15H00

Considérant le problème de compatibilité des grilles et des calendriers sur cette date.

Considérant que cette incompatibilité génère des problèmes d'occupation de terrain pour certains clubs recevant.

Par ces motifs, ACCORD DE LA COMMISSION

[Week-end du 28 et 29 septembre 2024](#)

MATCH 29548932 SERVON 31 – CESSON VSD 31 COUPE 77 VETERANS du 29/09/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 13/10/2024 au lieu du 29/09/2024

En attente accord du club de SERVON

[Week-end du 05 et 06 octobre 2024](#)

~~MATCH 29507643 ENT ESPB/USBPO 21 – MONTEREAU 22 U18 D3B du 06/10/2024~~

~~Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PAYS BIERES** pour disputer la rencontre à 14H30 au lieu de 13H30~~

~~**En attente accord du club de MONTEREAU**~~

MATCH 2881405 HERICY 5 – ST GERMAIN LAVAL 5 CDM D1 du 06/10/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **HERICY** pour disputer la rencontre 11H30 au lieu de 9h30

En attente accord du club de ST GERMAIN LAVAL

MATCH 28911651 HERICY 31 – BOISSISE P. 31 VETERANS D2C du 06/10/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **HERICY** pour disputer la rencontre 9h00 au lieu de 9h30

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 29268057 HERICY 32 – CHAMPENOIS MV 31 VETERANS D4D du 06/10/2024

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **HERICY** pour disputer la rencontre sur les installations du club de **CHAMPENOIS** au lieu d'**HERICY**

En attente accord du club de CHAMPENOIS MV

Week-end du 02 et 03 novembre 2024

MATCH 29509261 ENT ESPB/USBPO 21 – FONTENAY TRES. 21 U18 D3B du 03/11/2024

~~Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PAYS BIERES** pour disputer la rencontre à 14H30 au lieu de 13H30~~

~~**En attente accord du club de FONTENAY TRESIGNY**~~

MATCH 28913583 MELUN FC 22 – GRETZ TOURNAN 21 U16 D2C du 03/11/2024

Demande de modification d'horaire et d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre à 13h00 à GRETZ au lieu de 12h00 à MELUN

En attente accord du club de GRETZ TOURNAN

MATCH 28914393 MELUN FC 23 – AVONNAISE 21 U16 D2C du 03/11/2024

Demande de modification d'horaire et d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre à 13h00 à AVON au lieu de 15h00 à MELUN

DEMANDE REFUSE PAR LE CLUB DE AVONNAISE

Week-end du 23 et 24 novembre 2024

MATCH 29507674 ENT ESPB/USBPO 21 – BRIE FC 22 U18 D3B du 24/11/2024

~~Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PAYS BIERES** pour disputer la rencontre à 14H30 au lieu de 13H30~~

~~**En attente accord du club de BRIE FC**~~

Week-end du 21 et 22 décembre 2024

MATCH 295007715 ENT ESPB/USBPO 21 – NANGIS 21 U18 D3B du 22/12/2024

~~Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PAYS BIERES** pour disputer la rencontre à 14H30 au lieu de 13H30~~

~~**En attente accord du club de NANGIS**~~

Week-end du 25 et 26 janvier 2025

MATCH 29507661 ENT ESPB/USBPO 21 – ST GERMAIN LAVAL 21 U18 D3B du 26/01/2025

~~Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PAYS BIERES** pour disputer la rencontre à 14H30 au lieu de 13H30~~

~~**En attente accord du club de ST GERMAIN LAVAL**~~

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de NANGIS

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 13/03/2024

« ... Match 26561855

Nangis 1 – Roissy US 1

Seniors D2B du 04/02/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football
(.../...)

La commission inflige DEUX (2) matchs fermes de suspension de terrain à l'équipe SENIORS de Nangis pour envahissement de terrain et coup sur joueur de Roissy après la rencontre en vertu de l'article 2.1 du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football, ... »

La Commission informe le club de **NANGIS** que cette sanction est applicable à compter du 29/03/2024 pour la rencontre suivante :

Match 26561908 NANGIS 1 – OZOIR FC 2

SENIORS D2B du 26/05/2024

Suite à la décision de la Commission Statuts et Règlements du 23/04/2024.

« ... Le match retour du 26/05/2024 aura lieu sur le terrain de OZOIR ... »

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée dans son intégralité (1/2)

Par ces motifs, la Commission informe le club de **NANGIS** que la sanction restante sera applicable sur la 1^{ère} rencontre de la saison 2024/2025

- **Nangis 1 – Montereau 2 Seniors D3E du 22/09/2024**

Considérant que le club de NANGIS souhaite organiser la rencontre en référence au stade Paul FISCHER de MELUN

Considérant que la municipalité de MELUN a transmis son accord, autorisant la rencontre à se dérouler à 15h00 au stade Paul FISCHER à MELUN.

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 22/09/2024 à 15h00 au stade Paul FISCHER à MELUN

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **NANGIS**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de LOGNES

Suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel du 17/04/2024

« ... Match 27191527 LOGNES /POMMEUSE DU 19/11/2023 (U18 D3B)

Décision

(.../...)

Porte à trois (3) match fermes la suspension de terrain de l'équipe U18 D3B de LOGNES.

... »

La Commission informe le club de **LOGNES** que cette sanction est applicable à compter du 26/04/2024 pour les rencontres suivantes :

Match 27191665

Lognes 21 – Ent. Othis CSD 22

U18 D3B du 12/05/2024

Considérant que le club de LOGNES souhaite organiser la rencontre en référence au stade Yannick DELPIERRE à OTHIS (Demande Footclubs)

Considérant que le club de OTHIS a validé la demande, autorisant la rencontre à se dérouler à 12h30 au stade Yannick DELPIERRE à OTHIS

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 12/05/2024 à 12h30 au stade Yannick DELPIERRE à OTHIS

Considérant que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe de Othis 22 occasionnant le forfait de celle-ci.

Considérant que le club de recevant avait trouvé un terrain de repli.

Considérant que l'équipe forfait n'est pas celle qui était sanctionné de la suspension de terrain.

Par ces motifs,

La Commission dit que la sanction concernant cette rencontre est donc purgée.

Match 27191674

Lognes 21 – Gretz T. 22

U18 D3B du 26/05/2024

Considérant que le club de LOGNES souhaite organiser la rencontre en référence sur les installations du club de GRETZ TOURNAN (Demande Footclubs)

Considérant que le club de GRETZ a validé la demande, autorisant la rencontre à se dérouler sur les installations du club de GRETZ TOURNAN

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 26/05/2024 à 12h30 au stade Municipal à TOURNAN EN BRIE

Considérant que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe de LOGNES occasionnant le forfait de celle-ci.

Considérant que l'équipe de Lognes a fait forfait, ce match ne peut donc pas compter dans sa suspension,

Par ces motifs,

La Commission dit que la sanction concernant cette rencontre n'est pas purgée.

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée dans son intégralité (2/3)

Par ces motifs, la Commission informe le club de **LOGNES** que la sanction restante sera applicable sur la 1^{ère} rencontre de la saison 2024/2025

- **Lognes 21 – Changis 21 U18 D3A du 06/10/2024**

La Commission demande au club de **LOGNES** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **LOGNES** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **LOGNES**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de MONTEREAU

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 07/05/2024

« ... Match 26823280

Montereau 2 – Champenois 1

SENIORS D3E du 28/04/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

La Commission décide d'infliger une suspension, à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus d'infliger une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes à l'équipe de Montereau en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire pour manquement à la sécurité du terrain.

La Commission transmet le dossier à la C.O.C.. ... »

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée dans son intégralité (1/2)

Par ces motifs, la Commission informe le club de **MONTEREAU** que la sanction restante sera applicable sur la 1^{ère} rencontre de la saison 2024/2025

- **Montereau 2 – Nandy FC 1 Seniors D3E du 03/11/2024**

La Commission demande au club de **MONTEREAU** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **MONTEREAU** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MONTEREAU**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de BAGNEAUX NEMOURS

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 22/05/2024

« ... Match 26823499

Bagneaux Nemours 1 – Olympique du Loing 1

SENIORS D2C du 17/03/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

La Commission décide d'infliger à l'équipe de Bagneaux Nemours 1, une suspension de terrain d'UN (1) match ferme en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, suite aux comportements de ses spectateurs envers le corps arbitral.

La Commission transmet le dossier à la C.O.C.. ... »

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée.

La Commission informe le club de **BAGNEAUX** que cette sanction est applicable à compter de la saison 2024/2025 :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **BAGNEAUX NEMOURS** que la sanction sera applicable sur la 1ere rencontre de la saison 2024/2025

- **Bagneaux N. 1 – Pays Bières 2 Seniors D3F du 06/10/2024**

La Commission demande au club de **BAGNEAUX NEMOURS** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BAGNEAUX NEMOURS** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BAGNEAUX NEMOURS**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de BOIS LE ROI

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 07/05/2024

« ... Match 27136565

Ponthierry 1 – Bois le Roi 1

SENIORS D3F du 28/04/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

La Commission décide d'infliger une suspension, à :

(.../...)

**La Commission décide, au surplus d'infliger une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes à l'équipe de Bois le Roi en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire pour manquement à la sécurité du terrain.
La Commission transmet le dossier à la C.O.C. ... »**

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée.

La Commission informe le club de **BOIS LE ROI** que cette sanction est applicable à compter de la saison 2024/2025 :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **BOIS LE ROI** que la sanction sera applicable sur les 2 premières rencontres de la saison 2024/2025

- **Bois le Roi 1 – Verneuil 1 Seniors D4C du 06/10/2024**
- **Bois le Roi 1 – Montereau 3 Seniors D4C du 13/10/2024**

La Commission demande au club de **BOIS LE ROI** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BOIS LE ROI** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BOIS LE ROI**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de DAMMARIE FC

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 22/05/2024

« ... Match 26809265

Dammarie FC 21 – Claye S. 22

U18 D1 du 31/03/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

La Commission décide d'infliger une suspension de terrain d'un (1) match ferme à l'équipe de Dammarie pour insulte et menace sur officiel de la part des spectateurs en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire

(.../...)

La Commission transmet le dossier à la C.O.C... »

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée.

La Commission informe le club de **DAMMARIE FC** que cette sanction est applicable à compter de la saison 2024/2025 :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **DAMMARIE FC** que la sanction sera applicable sur la 1^{ere} rencontre de la saison 2024/2025

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 05/06/2024

« ... Match 26809303

Dammarie FC 1 – Gretz Tournan 1

U18 D1 28/04/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

La Commission décide, (.../...) de lui infliger une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour envahissement de terrain par des spectateurs et participation à acte de brutalité et menace envers joueurs de l'équipe de Gretz.

La Commission transmet le dossier à la C.O.C.

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée.

La Commission informe le club de **DAMMARIE FC** que cette sanction est applicable à compter de la saison 2024/2025 :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **DAMMARIE FC** que la sanction sera applicable sur la 1^{ere} rencontre de la saison 2024/2025

Par ces motifs, la Commission informe le club de **DAMMARIE FC** que la sanction sera applicable sur la 2^e et 3^e rencontre de la saison 2024/2025

- **Dammarie FC 21 – Nandy FC 21 U18 D2C du 06/10/2024**
- **Dammarie FC 21 – Ponthierry 21 U18 D2C du 03/11/2024**
- **Dammarie FC 21 – Ol.Loing 21 U18 D2C du 10/11/2024**

La Commission demande au club de **DAMMARIE FC** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **DAMMARIE FC** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **DAMMARIE FC**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de AVONNAISE

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 05/06/2024

« ... Match 27136526

Avonnaise 2 – Bois le Roi 1

SENIORS D3F du 10/03/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

La Commission inflige une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes à l'équipe SENIORS 2 du club d'AVON, pour envahissement de terrain par des spectateurs et bagarre générale.

La Commission transmet le dossier à la C.O.C. ... »

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée.

La Commission informe le club de **AVONNAISE** que cette sanction est applicable à compter de la saison 2024/2025 :

Par ces motifs, la Commission informe le club d'**AVONNAISE** que la sanction sera applicable sur les 2 premières rencontres de la saison 2024/2025

- **Avonnaise 2 – Vaux Rochette 1 Seniors D3F du 22/09/2024**

Considérant que le club de AVONNAISE souhaite organiser la rencontre en référence à la PLAINE DE JEUX LA BUISSONNIÈRE de VAUX LE PENIL

Considérant que la municipalité de VAUX LE PENIL a transmis son accord, autorisant la rencontre à se dérouler à 15h00 la PLAINE DE JEUX LA BUISSONNIÈRE de VAUX LE PENIL

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 22/09/2024 à 15h00 la PLAINE DE JEUX LA BUISSONNIÈRE de VAUX LE PENIL

- **Avonnaise 2 – Dammarie FC 1 Seniors D3F du 10/11/2024**

La Commission demande au club d'**AVONNAISE** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club d'**AVONNAISE** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **AVON**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de LOGNES

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 22/05/2024

« ... Match 26811045

Lognes 2 – Nanteuil 2

SENIORS D3A du 24/03/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

La Commission décide d'infliger une suspension à :

(.../...)

Et d'infliger à l'équipe de Lognes, une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour envahissement du terrain par ces supporters et agression d'un joueur causant une blessure avec certificat médical.

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée.

La Commission informe le club de **LOGNES** que cette sanction est applicable à compter de la saison 2024/2025 :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **LOGNES** que la sanction sera applicable sur les 2 premières rencontres de la saison 2024/2025

- **Lognes 2 – Pontault UMS 2 Seniors D3B du 06/10/2024**
- **Lognes 2 – Thorigny 2 Seniors D3B du 03/11/2024**

La Commission demande au club de **LOGNES** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **LOGNES** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **LOGNES**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de POMMEUSE

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 19/06/2024

« ... Match 27191611

Pommeuse 1 - Lognes 2

U18 D3B du 21/04/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football
(.../...)

La Commission décide au surplus :
(.../...)

- **D'infliger une suspension de terrain d'Un (1) match ferme à l'équipe U18 de Pommeuse en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour envahissement de terrain par des spectateurs et participation à des actes de brutalité envers les personnes de Lognes.**

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée.

La Commission informe le club de **POMMEUSE** que cette sanction est applicable à compter de la saison 2024/2025 :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **POMMEUSE** que la sanction sera applicable sur la première rencontre de la saison 2024/2025

- **Pommeuse 21 – Othis 21 U18 D2B du 06/10/2024**

La Commission demande au club de **POMMEUSE** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **POMMEUSE** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **POMMEUSE**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de PAYS CRECOIS

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 19/06/2024

« ... Match 27168975

Pays Crecois 21 – Villeparisis 22

U16 D3B du 09/05/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors de la présence de M. Jean-Claude DEROZIER, qui n'a pris part ni aux délibérations, ni aux décisions,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission décide, au surplus, de retirer un (-1) point ferme au classement 2023/2024 à l'équipe U16 D3 de Pays Creçois et de lui infliger une suspension de terrain de DEUX (2)

matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour envahissement de terrain par des spectateurs et participation à des actes de brutalité envers les joueurs de Villeparisis.

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée.

La Commission informe le club de **PAYS CRECOIS** que cette sanction est applicable à compter de la saison 2024/2025 :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **PAYS CRECOIS** que la sanction sera applicable sur les 2 premières rencontres de la saison 2024/2025

- ~~● Crecy FC 21 – Ferte S/J 21 U16 D3C du 22/09/2024~~
- ~~● Crecy FC 21 – Vaires 23 U16 D3C du 20/10/2024~~
- Crecy FC 21 – Ent Melun City 23 U16 D2C du 06/10/2024
- Crecy FC 21 – Longueville 21 U16 D2C du 03/11/2024

La Commission demande au club de **PAYS CRECOIS** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **PAYS CRECOIS** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **PAYS CRECOIS**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de MONTEREAU

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 19/06/2024

« ... Match 26810099

Montereau 21 – Savigny FC 21

U14 D1 du 11/05/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de M. Bernard SALE,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission décide au surplus d'infliger une suspension de terrain d'UN (1) match ferme à l'équipe U14 D1 de MONTEREAU pour coups sur arbitre assistant par une personne non identifiée,

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée.

La Commission informe le club de **MONTEREAU** que cette sanction est applicable à compter de la saison 2024/2025 :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **MONTEREAU** que la sanction sera applicable sur la première rencontre de la saison 2024/2025

- **Montereau 21 – Avonnaise 21 U14 D2C du 21/092024**

Considérant que le club de MONTEREAU souhaite organiser la rencontre en référence au stade BENJAMIN GONZO de AVON

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a transmis son accord, autorisant la rencontre à se dérouler à 15h30 au stade BENJAMIN GONZO de AVON

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 21/09/2024 à 15h30 au stade BENJAMIN GONZO de AVON

La Commission demande au club de **MONTEREAU** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **MONTEREAU** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MONTEREAU**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District

77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de SAVIGNY FC

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 19/06/2024

« ... Match 26810099

Montereau 21 – Savigny FC 21

U14 D1 du 11/05/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de M. Bernard SALE,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission décide au surplus d'infliger une suspension de terrain de TROIS (3) matchs fermes à l'équipe U14 D1 de SAVIGNY pour envahissement de terrain et agression dirigeants et spectateurs de Montereau sur l'aire de jeu et dans le couloir des vestiaires,

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée.

La Commission informe le club de **SAVIGNY FC** que cette sanction est applicable à compter de la saison 2024/2025 :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **SAVIGNY FC** que la sanction sera applicable sur Les 3 premières rencontres de la saison 2024/2025

- **Savigny FC 21 – Vaires 22 U14 D1 du 21/09/2024**
- **Savigny FC 21 – Pontault UMS 21 U14 D1 du 12/10/2024**
- **Savigny FC 21 – Fontainebleau 22 U14 D1 du 02/11/2024**

La Commission demande au club de **SAVIGNY FC** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **SAVIGNY FC** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **SAVIGNY FC**

« **40.7** – En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de SENGOL 77

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 26/06/2024

« ... Match 28170162

Val d'Europe 1 – Sengol 77 3

Coupe 77 Futsal du 05/06/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission inflige une suspension de terrain de UN (1) match ferme à l'équipe Sengol 77 3 pour avoir été à l'origine des incidents via les chants de ces spectateurs et jets de projectiles sur le terrain en vertu des articles 2.1 b et 4.1.1 du Règlement disciplinaire du District de Seine et Marne.

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée.

La Commission informe le club de **SENGOL 77** que cette sanction est applicable à compter de la saison 2024/2025 :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **SENGOL 77** que la sanction sera applicable sur la première rencontre de la saison 2024/2025

- En attente de publication du calendrier Seniors Futsal D2

La Commission demande au club de **SENGOL 77** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **SENGOL 77** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **SENGOL 77**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de VAL D'EUROPE

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 26/06/2024

« ... **Match 28170162**

Val d'Europe 1 – Sengol 77 3

Coupe 77 Futsal du 05/06/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif

Général du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission inflige une suspension de terrain de UN (1) match ferme à l'équipe de Val Europe 1 pour jets de projectiles sur le terrain et comportement grossier/injurieux de ces spectateurs envers les arbitres après le match sur le chemin des vestiaires en vertu des articles 2.1 b et 4.1.1 du Règlement disciplinaire du District de Seine et Marne.

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée.

La Commission informe le club de **VAL D'EUROPE** que cette sanction est applicable à compter de la saison 2024/2025 :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **VAL D'EUROPE** que la sanction sera applicable sur la première rencontre de la saison 2024/2025

- **Val d'Europe 1 – Noisiel FA Seniors Futsal D1 du 08/10/2024**

La Commission demande au club de **VAL D'EUROPE** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **VAL D'EUROPE** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **VAL D'EUROPE**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de OZOIR

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 26/06/2024

« ... Match 26809489

Ozoir FC 21 – Val de France 21

U16 D1 du 28/04/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

Au vu de la gravité des faits, la Commission décide, au surplus, de retirer TROIS (3) points fermes au classement 2023/2024 à l'équipe U16 D1 d'Ozoir et de lui infliger une suspension de terrain de TROIS (3) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour agression des joueurs visiteurs après le match sur l'aire de jeu et le chemin du parking par des spectateurs.

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée.

La Commission informe le club **d'OZOIR** que cette sanction est applicable à compter de la saison 2024/2025 :

Par ces motifs, la Commission informe le club **d'OZOIR** que la sanction sera applicable sur les 3 premières rencontres de la saison 2024/2025

- **Ozoir 21 – Pontault UMS 21 U16 D1 du 20/10/2024**
- **Ozoir 21 – Claye Souilly 22 U16 D1 du 10/11/2024**
- **Ozoir 21 – Dammarie FC 21 U16 D1 du 01/12/2024**

La Commission demande au club **d'OZOIR** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club **d'OZOIR** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club **d'OZOIR**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de ST PATHUS

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 11/07/2024

« ... Match 27136447

St Pathus 1 – Ent. Plaine / Claye 3

SENIORS D4A du 26/05/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La commission, inflige au club de ST Pathus une suspension ferme de terrain d'un (1) match pour l'utilisation de feux d'artifice à la fin de la rencontre en vertu de l'article 4.1.1 du Règlement Disciplinaire du District de Seine-et-Marne de Football.

*Considérant qu'à l'issue de la saison 2023/2024, la sanction n'a pu être purgée.

La Commission informe le club de **ST PATHUS** que cette sanction est applicable à compter de la saison 2024/2025 :

Par ces motifs, la Commission informe le club de St Pathus que la sanction sera applicable sur la première rencontre de la saison 2024/2025

- **St Pathus 1 – Villenoy 1 Seniors D3A du 22/09/2024**

La Commission demande au club de **St PATHUS** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club **St PATHUS** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **ST PATHUS**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 17 septembre 2024

Commission restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant. Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FORFAITS

MATCH 29241921 GRETZ TOURNAN SC 40 – PONTAULT COM. UMS 40 + 55 ANS Poule D du 22/09/2024

Lecture du courriel du club de **GRETZ TOUTNAN SP. C.** avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique

*1^{er} forfait avisé

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 21 et 22 septembre 2024

MATCH 29241286 MITRY COMPANS GOELLY 40 – VAIRES US 41 + 55 ANS Poule A du 22/09/2024

Demande de changement de date par courriel du club de **VAIRES US** pour disputer la rencontre le 25/09/2024 à 21H00 au lieu du 22/09/2024

ACCORD DES 2 CLUBS ET DE LA COMMISSION

MATCH 29261420 PORT. OURCQ MITRY 40 – LE PIN 41 + 55 ANS Poule A du 22/09/2024

Demande de changement de date par courriel du club de **LE PIN VILLEVAUDE AS** pour reporter la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DES 2 CLUBS ET DE LA COMMISSION

MATCH 29241512 LAGNY MESSAGERS 40 – LE PIN 40 + 55 ANS Poule B du 22/09/2024

Demande de changement de date par courriel du club de **LE PIN VILLEVAUDE AS** pour reporter la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DES 2 CLUBS ET DE LA COMMISSION

MATCH 29241511 BRIE NORD 40 – FERRIERES EN BRIE 40 + 55 ANS Poule B du 22/09/2024

Demande de changement de date par courriel du club de **FERRIERES EN BRIE** pour disputer la rencontre le 17/12/2024 au lieu du 22/09/2024

ACCORD DES 2 CLUBS ET DE LA COMMISSION

GYMNASES FUTSAL

VAL D'EUROPE	GYMNASE DE LILANDRY Boulevard des Sports 77700 BAILLY ROMAINVILLIERS	SENIORS D1
LES ETOILES DE MOUSSY L E M	GYMNASE MUNICIPAL 35 Rue du Puits d'Affetet 77230 MOUSSY LE VIEUX	SENIORS D1
NOISIEL FA	GYMNASE DU COSEC Cours des 2 pars 77186 NOSIEL	SENIORS D1
LIEUSAINT FOOT AS	GYMNASE RICHARD DACOURY Boulevard Schoelcher 77127 LIEUSAINT	SENIORS D1
CHESSY ACADEMY	GYMNASE DU BICHERET 2, Chemin du Bicheret 77700 CHESSY	SENIORS D1
ACS DE CHANTEREINE	GYMNASE MAURICE BAQUET 7 Avenue Guy Arbourdin 77500 CHELLES	SENIORS D1 et D2
LE MEE SPORTS	GYMNASE CAULAINCOURT 221 Avenue du Vercors 77350 LE MEE SUR SEINE	SENIORS D1
CHAMPS FC 2	GYMNASE DU NESLES Boulevard de Nesles 77420 CHAMPS SUR MARNE	SENIORS D1
JOLIOT GROOM'S 2 -	GYMNASE ANQUETIL 240 rue Albert Camus 77190 DAMMARIE LES LYS	SENIORS D1
CS COUNTRY ACADEMY 1	GYMNASE DE LA DHUYS Rue Charles Van Wyngene 77181 COUNTRY	SENIORS D1
ESP SLT	GYMNASE JEAN ZAY	SENIORS D2

	Avenue Victor Schoelcher 77176 SAVIGNY LE TEMPLE	
AVON FC 2	GYMNASE BUTTE MONTCEAU 36 Rue des Chênes 77210 AVON	SENIORS D2
BS ACADEMY 2	GYMNASE HENTRI BIANCO Rue Louis Eterlet 77500 CHELLES	SENIORS D2
CROISSY BEAUBOURG 1	L'ORANGERIE Allée du Bois 77183 CROISSY-BEAUBOURG	SENIORS D2
FUTSAL CHAMPBENOIST	GYMNASE DU COSEC Place du Pré Botin 77160 PROVINS	SENIORS D2
VILLEPARIS US	GYMNASE AUBERTIN 67 rue de Ruze 77270 VILLEPARISIS	SENIORS D2
FUTSAL MRT 1 et 2	GYMNASE PARKER Rue des Alpes 77720 MORMANT	SENIORS D2
FERTE SS/JOUARRE	GYMNASE DES GLACIS 26 Avenue de Rebais 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE	SENIORS D2
MFS	COMPLEXE SPORTIF G. TAUZIET 26 Avenue du Président Roosevelt 77100 MEAUX	SENIORS D2
LIEUSAIN AS	GYMNASE RICHARD DACOURY Bld Schoelcher 77127 LIEUSAIN	SENIORS D2
BOIS LE ROI FC	GYMNASE LANGENARGEN Rue Moreau de Tours 77590 BOIS LE ROI	SENIORS D2
POMMEUSE FAREMOUTIER UF	COLLEGE FAREMOUTIER Rue Robert Martin 77515 FAREMOUTIERS	SENIORS D2
SENGOL 77 3	GYMNASE DE LA FRATERNITÉ Bd du Segrais 77185 LOGNES	SENIORS D2



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du 12 septembre 2024

Présidente : Christiane CAU

Secrétaire de séance : Alain PARENT

Présents : Dominique CHATELLIER, Fabien EL MKELLEB, Pierre HUBERT, Bernard MARMION, Gilles TANNIER.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les règlements du District Titre IV, article 31.1.

JOUEUR (S) MUTE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)

MUTES supplémentaires au titre de l'encouragement au développement de la pratique féminine.

La Commission LPIFF, faisant suite à son PV du 01 août 2024, dit que les clubs cités ci-dessous peuvent bénéficier pour la saison 2024/2025 d'un muté supplémentaire au titre de l'encouragement au développement de la pratique féminine, dans l'équipe désignée ci-dessous :

N° Affiliation	Clubs	District	Equipes Désignées
500264	A. DES SPORTS DE CHELLES	77	SENIORS R3
500831	CS MEAUX ACADEMY FOOTBALL	77	SENIORS R2
500832	SENART MOISSY	77	SENIORS R1
509296	US VAIRES EC	77	U16 R3
514814	GRETZ TOURNAN SP.C.	77	SENIORS R2
518014	CA COMBS LA VILLE	77	SENIORS D2
524135	USM VILLEPARISIS	77	SENIORS D1
527984	ST PATHUS OISSERY ENT.S.	77	SENIORS D3
532139	LOGNES U.S.	77	SENIORS D1
563707	VAL D'EUROPE FOOTBALL CLUB	77	SENIORS D1
590521	VARENNES F.C.	77	SENIORS D3

La Commission rappelle aux clubs susvisés que :

- ces dispositions relatives à l'encouragement à la formation de jeunes joueuses ne sont pas soumises aux conditions prévues à l'article 47 du Statut de l'Arbitrage (Réduction du nombre de mutés) et ne sont applicables que dans les compétitions de la L.P.I.F.F. et des Districts franciliens,

Ainsi, dans l'épreuve éliminatoire et la compétition propre des Coupes Nationales (Coupe de France, Coupe GAMBARDELLA, Coupe de France Féminine, Coupe Nationale Futsal, etc.), il ne peut y avoir de joueur (joueuse) titulaire d'une licence Mutation inscrit sur la feuille de match au titre des dispositions relatives à l'encouragement à la formation des jeunes joueuses.

Mutés supplémentaires au titre de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage de la F.F.F.

R.C. PAYS DE FONTAINEBLEAU

Demande l'application de l'art. 45 du Statut de l'arbitrage

.....

Le club satisfaisant par ailleurs à ses obligations d'arbitres, lui permet de bénéficier pour la saison 2024-2025 **de 2 mutés supplémentaires**

Il appartient au club de définir avant le début des compétitions, les équipes qui bénéficieront de ces mutés supplémentaires.

Nous souhaitons que nos **U14 R2** et nos **U18 R3** bénéficient de la mutation supplémentaire.

Cette demande est transmise à la LPIFF.

DOSSIERS TRAITES PAR LA COMMISSION

Courriel du club de BRIE EST

Demande l'application de l'art. 45 du Statut de l'arbitrage

Après examen de la situation du club, en saison 2023-2024 le club a envoyé un nouvel arbitre en formation en plus de ses obligations mais l'art 45 précise :

*Le club qui, pendant **les deux saisons précédentes**, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix*

La Commission ne peut donc accéder à la demande.

Courriel de M. Thierry LHOTE et du club d'ALLIANCE 77

M. Thierry LHOTE demande à quitter son ancien club pour couvrir le club d'ALLIANCE 77.

Après examen de la situation de M. LHOTE, celui-ci ayant été amené à l'arbitrage par le club de BREUILLOISE en saison 2009-2010 et étant rattaché à ce club depuis sa formation

Article 35 – Couverture et démission

.....

3. Dans le but de privilégier les clubs réussissant à fidéliser les arbitres, lorsqu'un arbitre ayant été licencié dans un club pendant un minimum de 5 saisons consécutives démissionne de celui-ci, ce club continue pendant une saison à le compter dans son effectif, sauf s'il cesse d'arbitrer.

4. L'arbitre démissionnaire ne pourra couvrir un éventuel nouveau club qu'après un délai de quatre saisons après sa démission.

En conséquence, M. LHOTE continuera pour la saison 2024-2025 à couvrir le club de BREUILLOISE et ne pouvant bénéficier de l'art 33.c, il ne pourra couvrir un nouveau club qu'à compter de juillet 2028.

Courriel de M. Aurélien CHOQUEZ en date du 10 juin 2024

Information concernant sa décision de prendre une année sabbatique. Pris note

OBLIGATIONS DES CLUBS

Division DEPARTEMENTAL 1 : 4 arbitres dont au moins 2 arbitres majeurs.

Divisions DEPARTEMENTAL 2 et 3 : 2 arbitres, dont au moins un arbitre majeur.

Autres Divisions de District, 1 arbitre.

.Championnat de football d'Entreprises,

. Championnat du Critérium du Samedi après-midi R1 et R2,

. Clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, ou de seniors CDM ou de Vétérans,

. Clubs participant aux Championnats féminins, 1 arbitre.

LISTE DES CLUBS devant se mettre en conformité avec le Statut de l'Arbitrage avant le 28 février 2025 suivant le renouvellement des licences d'arbitres constaté au 31 Août 2024, date statutaire.

CLUBS EN DEPARTEMENTAL 1 (4 arbitres)

SERVON - manque 1 arbitre

ST THIBAULT – manque 3 arbitres

CLUBS EN DEPARTEMENTAL 2 (2 arbitres)

COMBS LA VILLE - manque 1 arbitre

COURTRY ACADEMIE - manque 2 arbitres

DAMMARIE CITY - manque 2 arbitres

MORMANT - manque 2 arbitres

CLUBS EN DEPARTEMENTAL 3 (2 arbitres)

ALLIANCE 77 - manque 2 arbitres

BAGNEAUX-NEMOURS - manque 2 arbitres

BRIE NORD - manque 2 arbitres

BUSSY - manque 1 arbitre

CHANGIS - manque 2 arbitres

COURTRY F - manque 2 arbitres

ESBLY - manque 2 arbitres

FERRIERES - manque 2 arbitres
GATINAIS VAL DE LOING - manque 2 arbitres
GUIGNES - manque 2 arbitres
JOUY YVRON - manque 1 arbitre
LAGNY MES - manque 2 arbitres.
LIEUSAIN - manque 1 arbitre
MOUSSY LE NEUF- manque 2 arbitres
NANDY - manque 2 arbitres
NANGIS - manque 1 arbitre
PLESSIS PLACY - manque 2 arbitres
PRESLES - manque 2 arbitres
REBAIS - manque 2 arbitres
VERNEUIL - manque 1 arbitre
VILLENNOY - manque 2 arbitres.
VILLIERS ST G - manque 2 arbitres

CLUBS EN DEPARTEMENTAL 4 (1 arbitre)

AFPO. - manque 1 arbitre
AMICALE BOCAGE - manque 1 arbitre
BOIS LE ROI - manque 1 arbitre
CHAMPS FFC - manque 1 arbitre
DAMMARTIN - manque 1 arbitre
FERTE/JOUARRE - manque 1 arbitre
JOUARRE - manque 1 arbitre.
MARLES - manque 1 arbitre
PLAINE DE FRANCE - manque 1 arbitre
REUNIONNAIS SENART - manque 1 arbitre
ST GERMAIN LAVAL - manque 1 arbitre

CLUBS EN CDM D1 (1 arbitre)

CHATELET EN BRIE - manque 1 arbitre
SNIE - manque 1 arbitre

AUTRES DIVISIONS - (1 arbitre)

ANNET - manque 1 arbitre
ARC EN CIEL - manque 1 arbitre.
BOMBON - manque 1 arbitre
BRAYTOIS - manque 1 arbitre
BRIE DES MORINS - manque 1 arbitre
BUCEENNE - manque 1 arbitre.
CONGISSOIS - manque 1 arbitre
COUBERT - manque 1 arbitre.
CRISENOY - manque 1 arbitre
CROISSY BEAUBOURG - manque 1 arbitre
EVERLY - manque 1 arbitre.
FC MUSCLE - manque 1 arbitre
LA CHAPELLE RABLAIS - manque 1 arbitre
LA FORET - manque 1 arbitre
MAISONCELLES - manque 1 arbitre
MAROLLES - manque 1 arbitre.
MISY VILLENEUVE - manque 1 arbitre
MONTHYON - manque 1 arbitre
MOUROUX - manque 1 arbitre
NUSO - manque 1 arbitre
OZOUER - manque 1 arbitre
PROVINS MJC - manque 1 arbitre
REAU - manque 1 arbitre
VAL DE YERRES - manque 1 arbitre

RAPPELS

1.- NOMBRE DE MATCHES

Afin de représenter leur club au Statut de l'Arbitrage, pour la saison 2024-2025, les arbitres officiels Seniors et Jeunes devront officier sur quinze (15) matches, suivant les décisions du Comité Directeur du District

Sachant qu'un prorata de matches est effectué pour tous les candidats arbitres nommés arbitres officiels pour la session de formation de Janvier, soit six (6) matches officiels à diriger.

2.- ANNEE SABBATIQUE

Il est rappelé que conformément au Statut de l'Arbitrage, un arbitre en année sabbatique, ne peut représenter son club audit statut.

La Présidente

Christiane CAU

Le Secrétaire de Séance

Alain PARENT



Commission Départementale Partenariat et Subventions - Section F.A.F.A

PROCES VERBAL du jeudi 12 Septembre 2024

En visioconférence

Animateur : Nicolas MAKSYMIUK

Secrétaire de séance : Audrey MARMION

Présent : Gilles TANNIER

Assite : EL FAKHRY Nabih.

Nouveaux dossiers :

Claye Souilly : FAFA équipement, Travaux de réhabilitation et de mise en conformité des vestiaires.

Complet, Avis favorable, transmis à la LPIFF.

Brie Comte ROBERT : FAFA équipement – Projet éclairage.

Dossier incomplet, aucun document fourni.

Contact a été pris avec le responsable en charge du dossier.

Pontault Combault : FAFA équipement – Projet éclairage + Projet création d'un terrain en gazon synthétique.

Dossier incomplet – sont manquantes les pièces suivantes :

- La fiche projet
- Le plan de financement : à revoir (aide jusqu'à 80% plafonnée à 40 000 €)
- La délibération du maître d'ouvrage.
- Les avis favorables (Pièces 3-4) = travaux réalisés sans avis préalable ; pas de classements des installations.

Demandes d'informations :

AS Champs : FAFA transport – Renseignements transmis

Prochaine réunion sur convocation.

Agenda Technique

FORMATIONS CFI OCTOBRE A DECEMBRE 2024

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CFI SENIORS	1^{er} jour 01/10/2024 2^{ème} jour 04/11/2024	MONTRY	4	17
CFI SENIORS	1^{er} jour 04/10/2024 2^{ème} jour 05/11/2024	LE MEE SUR SEINE	3	18
CFI U14-U19	1^{er} jour 08/10/2024 2^{ème} jour 15/11/2024	MONTRY	15	6
CFI U14-U19	1^{er} jour 11/10/2024 2^{ème} jour 12/11/2024	LE MEE SUR SEINE	4	17
CFI SENIORS	1^{er} jour 15/10/2024 2^{ème} jour 19/11/2024	MONTRY	3	18
CFI U6-U9 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu- Licence U17)	1^{er} jour 22/10/2024 2^{ème} jour 21/12/2024	OZOIR LA FERRIERE	1	20
CFI U10-U13 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu- Licence U17)	1^{er} jour 24/10/2024 2^{ème} jour 11/01/2025	LE MEE SUR SEINE	3	18
CFI U6-U9 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu- Licence U17)	1^{er} jour 28/10/2024 2^{ème} jour 21/12/2024	MONTRY	2	19
CFI U10-U13 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu- Licence U17)	1^{er} jour 29/10/2024 2^{ème} jour 21/12/2024	MONTRY	1	20

Agenda Technique

CFI U6-U9	1^{er} jour 30/10/2024 2^{ème} jour 29/11/2024	MONTRY	7	14
CFI U10-U13	1^{er} jour 31/10/2024 2^{ème} jour 02/12/2024	MONTRY	14	7
CFI Initiation Gardien de but	4 et 5/11/2024	MONTRY	1	20
CFI U6-U9	1^{er} jour 07/11/2024 2^{ème} jour 03/12/2024	AVON	10	11
CFI U10-U13	1^{er} jour 08/11/2024 2^{ème} jour 06/12/2024	MONTEREAU	6	15

CERTIFICATIONS 2024

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CERTIFICATION 1	26/10/2024	MONTRY	0	8
CERTIFICATION 2	26/10/2024	MONTRY	1	7
CERTIFICATION 3	26/10/2024	MONTRY	1	7

ATTESTATIONS FEDERALES 2024

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Attestation fédérale Ethique et intégrité	23/10/2024	MONTRY	0	24
Attestation fédérale Futnet	02/12/2024	EMERAINVILLE	0	24

SECTEUR 1

Clubs	U6	U6/U7	U8/U9 FESTIFOOT	U9 FESTIFOOT	U9 CRITERIUM	U9 EXC	U10 ESP	U11 ESP	U10/U11 ESP	U10 EXC	U11 EXC	U12 ESP	U13 ESP	U12/U13 ESP	U12 EXC	U12 REG	U13 EXC	U13 REG	U13 A 11
BRIE FC	2	2	3			2	1	2		1		1	1		1		1		
BRIE NORD		5	6				2	1						2					
CHAUCONIN		2	2						2										
CONGIS		1	1						1					1					
COURTRY FOOTBALL	1	4	4			2			1	1	1			1	1		1		
CROUY								1					1						
DAMMARTIN	4	4	8			2	1	1		1	1	1	1		1		1		
MEAUX	3	4	4	5		2	3	3		1	1	2			1		1	1	1
MOUSSY LE NEUF		1	1						1			1	1						
NANTEUIL		3	3			2			2	1	1	1		1					
OTHIS		3	2		1		1	1						1					
PLESSIS									1										
ST MARD		2	3				1	1	1			1		2			1		
ST PATHUS		3	3			2			1	1	1	1		1					
TRILPORT	1	3	4			2	1	1		1	1	1	1		1				1
VILLENOY		3	2			2		1	1	1	1				1		1		
MONTHYON		1	2						1					1					
	11	41	48	5	1	16	10	12	12	8	7	9	5	10	6	0	6	1	2

SECTEUR 2

Clubs	U6	U6/U7	U8/U9 FESTIFOOT	U9 FESTIFOOT	U9 CRITERIUM	U9 EXC	U10 ESP	U11 ESP	U10/U11 ESP	U10 EXC	U11 EXC	U12 ESP	U13 ESP	U12/U13 ESP	U12 EXC	U12 REG	U13 EXC	U13 REG	U13 A 11
ANNET		3	2		1		1	1						1					
AS CHAMPS	1	1	1			2	1	1		1	1	1			1			1	1
BREUILLOISE		2	4						2					2					
CHELLES	3	6	7			2	2	2		1	1	2			1		1		1
CLAYE SOUILLY	2	4	6			2	2	1		1	1				1	1			
CS COUNTRY AC		3	3		1		1		1			1		1					
ESPOIRS FEMININ																			
LE PIN		2	2				1	1						1					
MITRY MORY		4	4			2	2	3		1	1	2			1				
PLAINE DE France		2	2						1					1					
POMPONNE FC																			
THORIGNY		2	2		1		1	1				1	1						
VILLEPARISIS	2	8	6				3	3		1	1	3			1		1		
	8	37	39	0	3	8	14	13	4	5	5	10	1	6	5	1	2	1	2

SECTEUR 3

Clubs	U6	U6/U7	U8/U9 FESTIFOOT	U9 FESTIFOOT	U9 CRITERIUM	U9 EXC	U10 ESP	U11 ESP	U10/U11 ESP	U10 EXC	U11 EXC	U12 ESP	U13 ESP	U12/U13 ESP	U12 EXC	U12 REG	U13 EXC	U13 REG	U13 A 11
BUSSY	2	4	4				2	2	1			2	1	1					1
CHAMPS FFC		6	7		1		2	2				1	1						
COLLEGIEN		4	3				1	1	1			1	1	1					
EMERAINVILLE		2	1		1		1	1				1							
FERRIERES		4	4		1		1	1	1					1					
FFA																			
LAGNY		5	6			2	1		1	1	1	1	1	1	1				
LOGNES		3	5	5		2	2	2		1	1	2			1		1		
MAGNY		2	3				1	1				1	1	1					
NOISIEL FA		5	3			2		1		1	1	1		1	1		1		
PONTAULT PORT.		4	4		1		2	2				1	1						
ST THIBAUT	1	1	1			2		1	1	1	1	1			1		1		
TORCY		8	3			2	2	2		1	1	1			1	1		1	1
VAIRES		4	5			2	2	2		1	1	2			1		1		1
VAL DE France		3	3			2	2	1		1	1	1	1		1		1		
VAL D'EUROPE		8	6	4		2	3	3		1	1	2	1		1	1	1		1
	3	63	58	9	4	16	22	22	5	8	8	18	8	6	8	2	6	1	4

SECTEUR 4

Clubs	U6	U6/U7	U8/U9 FESTIFOOT	U9 FESTIFOOT	U9 CRITERIUM	U9 EXC	U10 ESP	U11 ESP	U10/U11 ESP	U10 EXC	U11 EXC	U12 ESP	U13 ESP	U12/U13 ESP	U12 EXC	U12 REG	U13 EXC	U13 REG	U13 A 11
BRIE DES MORINS																			
BRIE EST		1		1	1		1	1				1							
BUCCEEENNE		2	4						2					1					
CHANGIS			2				2	1				1							
COSMO		1	2						2					2					
COULOMMIERS		3	4			2	1	1		1	1	1	1		1		1		
ESBLY	1	1	2				1	1				1							
FERTE SS JOUARRE		3	5				3	1	1			1	2						
JOUARRE		2	3						1	1	1			1	1				
MOUROUX		2	2				1	1						2					
CRECY FC		4	4			2		1	1	1	1	1	1		1				
PAYS DE L'OURCQ		3	4						2					3					
PETIT MORIN																			
POMMEUSE		2	3		1		1	1				1							
QUINCY VOISINS		6	6				1	2						1					
REBAIS		1	3				1	1				1	1						
	1	31	44	1	2	4	12	11	9	3	3	8	5	10	3	0	1	0	0

SECTEUR 5

Clubs	U6	U6/U7	U8/U9 FESTIFOOT	U9 FESTIFOOT	U9 CRITERIUM	U9 EXC	U10 ESP	U11 ESP	U10/U11 ESP	U10 EXC	U11 EXC	U12 ESP	U13 ESP	U12/U13 ESP	U12 EXC	U12 REG	U13 EXC	U13 REG	U13 A 11
CA Combs la Ville	1	2	2		1		2	2				2	1						
CENTRE BRIE																			
CHEVRY		3	3						2										
FC GUIGNES		4	4				1	2						2					
FONTENAY TRESIGNY		2	3						2			1		1					
GRETZ TOURNAN	2	4	4			2	3	3		1	1	1		1	1		1		1
Lesigny		3	2		1		1	1						1					
LIEUSAIN		4	4				1	1	1			2							
MARLES		2	3						2					2					
OZOIR LA FERRIERE	3	4	6			2	2	2		1	1	2			1				1
OZOUER LE VOULGIS		2	2						1			2							
PONTAULT USM	3	4	8			2	2	2		1	1	1	1		1		1		1
PRESLES	2	2						1	1					1					
ROISSY EN BRIE	2	4	4			2	1	1		1	1	1			1		1		1
SC Briard		2	5			2	1	1		1	1	2			1				
Servon		2	2				2	2						3					
VAL DE L'VERRES		2	3						2					2					
VERNEUIL L'ETANG		1	1						1					1					
	13	47	56	0	2	10	16	18	12	5	5	14	2	14	5	0	3	0	4

SECTEUR 6

Clubs	U6	U6/U7	U8/U9 FESTIFOOT	U9 FESTIFOOT	U9 CRITERIUM	U9 EXC	U10 ESP	U11 ESP	U10/U11 ESP	U10 EXC	U11 EXC	U12 ESP	U13 ESP	U12/U13 ESP	U12 EXC	U12 REG	U13 EXC	U13 REG	U13 A 11
ALLIANCE 77		2	3				1		1			1		1					
Boissise Pringy	2	3	4				2	2				1							
Bombon		2					1	1				1							
Cesson Vert St Denis	3	4	5		1		3	3				2	1						
Dammarié	2	4	4	2		2	2	2		1	1	1	2		1	1	1		
Le Mee	6	4	8			2	4	4		1	1	3	3		1	1	1		1
Melun	2	4	6			2	2	2		1	1	2	1		1	1	1	1	1
MOISSY	3	4	5			2	2	2		1	1	2	2		1	1	1	1	1
Mormant	2	2	2			2			1	1	1			1					
NANDY	3	3	6				1	1		1	1	1			1		1		
PONTHIERRY		4	4				2	3				3		2					
SAVIGNY		5	4			2	2	2		1	1	2		2	1				1
VAUX ROCHETTE		3	4			2	1	1		1	1	1			1				1
Ent Fem Sud Seine et Marne		2	3					1											
CHATELET		1	4				2	1				2							
	23	47	62	2	1	14	25	25	2	8	8	22	9	6	7	4	5	2	5

SECTEUR 7

Clubs	U6	U6/U7	U8/U9 FESTIFOOT	U9 FESTIFOOT	U9 CRITERIUM	U9 EXC	U10 ESP	U11 ESP	U10/U11 ESP	U10 EXC	U11 EXC	U12 ESP	U13 ESP	U12/U13 ESP	U12 EXC	U12 REG	U13 EXC	U13 REG	U13 A 11
Amicale Bocage		2	2				1	1				1	1						
Avon		3	3		1		2	2				2	1						
Bagneaux/Nemours		1	1		1				1					1					
BOIS LE ROI		2	4	1			1	2				1							
Champagne St Mam.		2	2				1	1						1					
Fontainebleau		4	5			2	1	1	1	1	1	1			1	1		1	1
Gatinais		2	3				1	2				1	1	1					
Héricy Vulaines		2	2				1	1						1					
La Forêt		1	1						1					1					
Morêt Veneux		3	3				1	1	1			1		1					
Olympique du Loing		4	7				1	3				2	2						
PAYS BIÈRE		1	3						2			1							
	0	27	36	1	2	2	10	14	6	1	1	10	5	6	1	1	0	1	1

SECTEUR 8

Clubs	U6	U6/U7	U8/U9 FESTIFOOT	U9 FESTIFOOT	U9 CRITERIUM	U9 EXC	U10 ESP	U11 ESP	U10/U11 ESP	U10 EXC	U11 EXC	U12 ESP	U13 ESP	U12/U13 ESP	U12 EXC	U12 REG	U13 EXC	U13 REG	U13 A 11
Arc en ciel			2						1										
Bray Sur Seine		2	2						2					2					
BRESMONT																			
CPS Proinois		4	5			2	1	1		1	1	1	1		1		1		
ent Longueville scslsb		2	3						2					2					
EVERLY																			
Grande Paroisse		1	2											1					
Jouy Yvron		1	3						2					1					
Marolles		2	3						2					1					
Montereau		5	6			2	2	2		1	1	2			1				1
Montois																			
Nangis		3	3		1		1	2				1	1	1					
St GermainLaval									1					1					
VARENNES		4	4		1		2	1				1	1						
VILLIERS ST GEORGES																			
JFC Gouaix			3						1					1					
	0	24	36	0	2	4	6	6	11	2	2	5	3	10	2	0	1	0	1

Seniors D1 Feminines / Unique
Poule Unique

50

* Match lever de rideau

Après-Midi P6

Dammarie Les Lys Fc 1	Efpf 2	Lieusaint Foot As 1	Mormant F.C. 1
Pontault Com. Ums 1	Senart Moissy 1	St Pathus Oissery Es 1	Trilport Usf 1
Us Torcy Pvm 1	Val De France F. 2	Vaux La Rochette 2	Villeparisis U.S.M. 1

Journée 01 - Aller 05/10/2024				Journée 22 - Retour 17/05/2025				
55807.	... - ...	17H30	29617478	Dammarie Les Lys Fc 1	-	St Pathus Oissery Es 1	29617604 17H30	... - ...
55808.	... - ...	18H	29617479	Senart Moissy 1	-	Trilport Usf 1	29617605 17H30	... - ...
55811.	... - ...	17H30	29617482	Pontault Com. Ums 1	-	Us Torcy Pvm 1	29617608 17H30	... - ...
55812.	... - ...	17H30	29617483	Vaux La Rochette 2	-	Mormant F.C. 1	29617609 17H30	... - ...
55879.	... - ...	17H	29617724	Villeparisis U.S.M. 1	-	Efpf 2	29617764 17H30	... - ...
55880.	... - ...	17H30	29617725	Lieusaint Foot As 1	-	Val De France F. 2	29617765 17H30	... - ...

Journée 02 - Aller 19/10/2024				Journée 12 - Retour 25/01/2025				
55813.	... - ...	16H	29617484	Us Torcy Pvm 1	-	Mormant F.C. 1	29617544 17H30	... - ...
55814.	... - ...	18H	29617485	Val De France F. 2	-	Pontault Com. Ums 1	29617545 17H30	... - ...
55817.	... - ...	17H30	29617488	Trilport Usf 1	-	Dammarie Les Lys Fc 1	29617548 17H30	... - ...
55818.	... - ...	18H	29617489	Senart Moissy 1	-	Vaux La Rochette 2	29617549 17H30	... - ...
55881.	... - ...	17H30	29617726	Efpf 2	-	Lieusaint Foot As 1	29617745 17H30	... - ...
55882.	... - ...	15H	29617727	St Pathus Oissery Es 1	-	Villeparisis U.S.M. 1	29617746 17H	... - ...

Journée 03 - Aller 28/09/2024				Journée 13 - Retour 01/02/2025				
55820.	... - ...	17H30	29617491	Dammarie Les Lys Fc 1	-	Senart Moissy 1	29617551 18H	... - ...
55822.	... - ...	17H30	29617493	Vaux La Rochette 2	-	Us Torcy Pvm 1	29617553 16H	... - ...
55823.	... - ...	17H30	29617494	Mormant F.C. 1	-	Val De France F. 2	29617554 18H	... - ...
55824.	... - ...	17H30	29617495	Pontault Com. Ums 1	-	Efpf 2	29617555 17H30	... - ...
55883.	... - ...	17H	29617728	Villeparisis U.S.M. 1	-	Trilport Usf 1	29617747 17H30	... - ...
55884.	... - ...	17H30	29617729	Lieusaint Foot As 1	-	St Pathus Oissery Es 1	29617748 15H	... - ...

Journée 04 - Aller 12/10/2024				Journée 14 - Retour 08/02/2025				
55825.	... - ...	18H	29617496	Val De France F. 2	-	Us Torcy Pvm 1	29617556 16H	... - ...
55826.	... - ...	17H30	29617497	Efpf 2	-	Mormant F.C. 1	29617557 17H30	... - ...
55827.	... - ...	15H	29617498	St Pathus Oissery Es 1	-	Pontault Com. Ums 1	29617558 17H30	... - ...
55830.	... - ...	17H30	29617501	Dammarie Les Lys Fc 1	-	Vaux La Rochette 2	29617561 17H30	... - ...
55885.	... - ...	17H30	29617730	Trilport Usf 1	-	Lieusaint Foot As 1	29617749 17H30	... - ...
55886.	... - ...	18H	29617731	Senart Moissy 1	-	Villeparisis U.S.M. 1	29617750 17H	... - ...

Journée 05 - Aller 09/11/2024					Journée 15 - Retour 08/03/2025				
55833.	...	16H	29617504	Us Torcy Pvm 1	-	Efpf 2	29617564	17H30	... -...
55834.	...	17H30	29617505	Mormant F.C. 1	-	St Pathus Oissery Es 1	29617565	15H	... -...
55835.	...	17H30	29617506	Pontault Com. Ums 1	-	Trilport Usf 1	29617566	17H30	... -...
55836.	...	17H30	29617507	Vaux La Rochette 2	-	Val De France F. 2	29617567	18H	... -...
55887.	...	17H	29617732	Villeparisis U.S.M. 1	-	Dammarie Les Lys Fc 1	29617751	17H30	... -...
55888.	...	17H30	29617733	Lieusaint Foot As 1	-	Senart Moissy 1	29617752	18H	... -...

Journée 06 - Aller 16/11/2024					Journée 16 - Retour 15/03/2025				
55837.	...	17H30	29617508	Efpf 2	-	Val De France F. 2	29617568	18H	... -...
55838.	...	15H	29617509	St Pathus Oissery Es 1	-	Us Torcy Pvm 1	29617569	16H	... -...
55839.	...	17H30	29617510	Trilport Usf 1	-	Mormant F.C. 1	29617570	17H30	... -...
55840.	...	18H	29617511	Senart Moissy 1	-	Pontault Com. Ums 1	29617571	17H30	... -...
55889.	...	17H30	29617734	Dammarie Les Lys Fc 1	-	Lieusaint Foot As 1	29617753	17H30	... -...
55890.	...	17H	29617735	Villeparisis U.S.M. 1	-	Vaux La Rochette 2	29617754	17H30	... -...

Journée 07 - Aller 30/11/2024					Journée 17 - Retour 22/03/2025				
55843.	...	17H30	29617514	Pontault Com. Ums 1	-	Dammarie Les Lys Fc 1	29617574	17H30	... -...
55845.	...	17H30	29617516	Mormant F.C. 1	-	Senart Moissy 1	29617576	18H	... -...
55846.	...	16H	29617517	Us Torcy Pvm 1	-	Trilport Usf 1	29617577	17H30	... -...
55847.	...	18H	29617518	Val De France F. 2	-	St Pathus Oissery Es 1	29617578	15H	... -...
55848.	...	17H30	29617519	Vaux La Rochette 2	-	Efpf 2	29617579	17H30	... -...
55891.	...	17H30	29617736	Lieusaint Foot As 1	-	Villeparisis U.S.M. 1	29617755	17H	... -...

Journée 08 - Aller 07/12/2024					Journée 18 - Retour 05/04/2025				
55849.	...	15H	29617520	St Pathus Oissery Es 1	-	Efpf 2	29617580	17H30	... -...
55850.	...	17H30	29617521	Trilport Usf 1	-	Val De France F. 2	29617581	18H	... -...
55851.	...	18H	29617522	Senart Moissy 1	-	Us Torcy Pvm 1	29617582	16H	... -...
55852.	...	17H30	29617523	Dammarie Les Lys Fc 1	-	Mormant F.C. 1	29617583	17H30	... -...
55892.	...	17H	29617737	Villeparisis U.S.M. 1	-	Pontault Com. Ums 1	29617756	17H30	... -...
55893.	...	17H30	29617738	Lieusaint Foot As 1	-	Vaux La Rochette 2	29617757	17H30	... -...

Journée 09 - Aller 21/09/2024					Journée 19 - Retour 15/02/2025						
55857.	16H	29617528	Us Torcy Pvm 1	-	Dammarie Les Lys Fc 1	29617588	17H30
55858.	17H30	29617529	Vaux La Rochette 2	-	St Pathus Oissery Es 1	29617589	15H
55859.	17H30	29617530	Efpf 2	-	Trilport Usf 1	29617590	17H30
55860.	17H30	29617531	Val De France F. 2	-	Senart Moissy 1	29617591	18H
55894.	17H30	29617739	Mormant F.C. 1	-	Villeparisis U.S.M. 1	29617758	17H
55895.	17H30	29617740	Pontault Com. Ums 1	-	Lieusaint Foot As 1	29617759	17H30

Journée 10 - Aller 02/11/2024					Journée 20 - Retour 29/03/2025						
55861.	17H30	29617532	Trilport Usf 1	-	St Pathus Oissery Es 1	29617592	15H
55862.	18H	29617533	Senart Moissy 1	-	Efpf 2	29617593	17H30
55863.	17H30	29617534	Dammarie Les Lys Fc 1	-	Val De France F. 2	29617594	18H
55866.	17H30	29617537	Pontault Com. Ums 1	-	Vaux La Rochette 2	29617597	17H30
55896.	17H	29617741	Villeparisis U.S.M. 1	-	Us Torcy Pvm 1	29617760	16H
55897.	17H30	29617742	Lieusaint Foot As 1	-	Mormant F.C. 1	29617761	17H30

Journée 11 - Aller 18/01/2025					Journée 21 - Retour 03/05/2025						
55867.	17H30	29617538	Mormant F.C. 1	-	Pontault Com. Ums 1	29617598	17H30
55869.	15H	29617540	St Pathus Oissery Es 1	-	Senart Moissy 1	29617600	18H
55870.	17H30	29617541	Efpf 2	-	Dammarie Les Lys Fc 1	29617601	17H30
55872.	17H30	29617543	Trilport Usf 1	-	Vaux La Rochette 2	29617603	17H30
55898.	16H	29617743	Us Torcy Pvm 1	-	Lieusaint Foot As 1	29617762	17H30
55899.	18H	29617744	Val De France F. 2	-	Villeparisis U.S.M. 1	29617763	17H

Seniors D2 Futsal / Unique

51

* Match lever de rideau

Poule A

Soir P7

Acs Chanteraine 2
Futsal Mrt 2Bs Academy 2
Mfs 1Croissy Beaubourg 1
Pommeuse Faremoutier 1Ferte Ss/ Jouarre 1
Villeparisis U.S.M. 1

Journée 01 - Aller 20/09/2024					Journée 18 - Retour 16/05/2025				
55710.	29616730	Non affecté	- Croissy Beaubourg 1	29616815	
55711.	29616731	Non affecté	- Mfs 1	29616816	
55707.	20H30 29616727	Pommeuse Faremoutier 1	- Bs Academy 2	29616812	17/05/25 19H30	...	
55708.	15H 29616728	Ferte Ss/ Jouarre 1	- Acs Chanteraine 2	29616813	17/05/25 21H	...	
55709.	20H30 29616729	Villeparisis U.S.M. 1	- Futsal Mrt 2	29616814	20H30	...	
Journée 02 - Aller 27/09/2024					Journée 10 - Retour 14/02/2025				
55712.	20H30 29616732	Futsal Mrt 2	- Non affecté	29616772	
55716.	29616736	Villeparisis U.S.M. 1	- Non affecté	29616776	
55713.	20H 29616733	Croissy Beaubourg 1	- Ferte Ss/ Jouarre 1	29616773	16/02/25 15H	...	
55714.	21H 29616734	Acs Chanteraine 2	- Pommeuse Faremoutier 1	29616774	10/02/25 20H30	...	
55715.	19H30 29616735	Bs Academy 2	- Mfs 1	29616775	16/02/25 15H30	...	
Journée 03 - Aller 11/10/2024					Journée 11 - Retour 07/03/2025				
55719.	07/10/24 20H30 29616739	Pommeuse Faremoutier 1	- Croissy Beaubourg 1	29616779	06/03/25 20H	...	
55717.	29616737	Non affecté	- Villeparisis U.S.M. 1	29616777	
55721.	29616741	Non affecté	- Bs Academy 2	29616781	
55718.	13/10/24 15H 29616738	Ferte Ss/ Jouarre 1	- Futsal Mrt 2	29616778	20H30	...	
55720.	13/10/24 15H30 29616740	Mfs 1	- Acs Chanteraine 2	29616780	08/03/25 21H	...	
Journée 04 - Aller 08/11/2024					Journée 12 - Retour 14/03/2025				
55723.	07/11/24 20H 29616743	Croissy Beaubourg 1	- Mfs 1	29616783	16/03/25 15H30	...	
55724.	20H30 29616744	Futsal Mrt 2	- Pommeuse Faremoutier 1	29616784	10/03/25 20H30	...	
55725.	20H30 29616745	Villeparisis U.S.M. 1	- Ferte Ss/ Jouarre 1	29616785	16/03/25 15H	...	
55722.	09/11/24 21H 29616742	Acs Chanteraine 2	- Bs Academy 2	29616782	15/03/25 19H30	...	

Journée 05 - Aller 22/11/2024					Journée 13 - Retour 21/03/2025				
55727.	... - ...	18/11/24 20H30	29616747	Pommeuse Faremoutier 1	- Villeparisis U.S.M. 1	29616787	20H30	... - ...	
55728.	... - ...		29616748	Ferte Ss/ Jouarre 1	- Non affecté	29616788		... - ...	
55730.	... - ...		29616750	Non affecté	- Acs Chanteraine 2	29616790		... - ...	
55731.	... - ...	23/11/24 19H30	29616751	Bs Academy 2	- Croissy Beaubourg 1	29616791	20/03/25 20H	... - ...	
55729.	... - ...	24/11/24 15H30	29616749	Mfs 1	- Futsal Mrt 2	29616789	20H30	... - ...	
Journée 06 - Aller 06/12/2024					Journée 14 - Retour 04/04/2025				
55735.	... - ...	05/12/24 20H	29616755	Croissy Beaubourg 1	- Acs Chanteraine 2	29616795	05/04/25 21H	... - ...	
55732.	... - ...		29616752	Non affecté	- Pommeuse Faremoutier 1	29616792		... - ...	
55733.	... - ...	20H30	29616753	Villeparisis U.S.M. 1	- Mfs 1	29616793	06/04/25 15H30	... - ...	
55734.	... - ...	20H30	29616754	Futsal Mrt 2	- Bs Academy 2	29616794	05/04/25 19H30	... - ...	
55736.	... - ...		29616756	Ferte Ss/ Jouarre 1	- Non affecté	29616796		... - ...	
Journée 07 - Aller 10/01/2025					Journée 15 - Retour 11/04/2025				
55740.	... - ...	06/01/25 20H30	29616760	Pommeuse Faremoutier 1	- Ferte Ss/ Jouarre 1	29616800	13/04/25 15H	... - ...	
55739.	... - ...		29616759	Mfs 1	- Non affecté	29616799		... - ...	
55741.	... - ...		29616761	Non affecté	- Croissy Beaubourg 1	29616801		... - ...	
55737.	... - ...	11/01/25 21H	29616757	Acs Chanteraine 2	- Futsal Mrt 2	29616797	20H30	... - ...	
55738.	... - ...	11/01/25 19H30	29616758	Bs Academy 2	- Villeparisis U.S.M. 1	29616798	20H30	... - ...	
Journée 08 - Aller 24/01/2025					Journée 16 - Retour 02/05/2025				
55742.	... - ...	20H30	29616762	Futsal Mrt 2	- Croissy Beaubourg 1	29616802	01/05/25 20H	... - ...	
55743.	... - ...	20H30	29616763	Villeparisis U.S.M. 1	- Acs Chanteraine 2	29616803	03/05/25 21H	... - ...	
55744.	... - ...		29616764	Non affecté	- Bs Academy 2	29616804		... - ...	
55746.	... - ...		29616766	Pommeuse Faremoutier 1	- Non affecté	29616806		... - ...	
55745.	... - ...	26/01/25 15H	29616765	Ferte Ss/ Jouarre 1	- Mfs 1	29616805	04/05/25 15H30	... - ...	
Journée 09 - Aller 31/01/2025					Journée 17 - Retour 09/05/2025				
55749.	... - ...	30/01/25 20H	29616769	Croissy Beaubourg 1	- Villeparisis U.S.M. 1	29616809	20H30	... - ...	
55750.	... - ...		29616770	Acs Chanteraine 2	- Non affecté	29616810		... - ...	
55751.	... - ...	20H30	29616771	Futsal Mrt 2	- Non affecté	29616811		... - ...	
55748.	... - ...	01/02/25 19H30	29616768	Bs Academy 2	- Ferte Ss/ Jouarre 1	29616808	11/05/25 15H	... - ...	
55747.	... - ...	02/02/25 15H30	29616767	Mfs 1	- Pommeuse Faremoutier 1	29616807	12/05/25 20H30	... - ...	

Seniors D2 Futsal / Unique
Poule B

97

* Match lever de rideau

Soir P7

Avon F.C 2
Futsal Mrt 1

Bois Le Roi F.C. 1
Lieuxaint Foot As 2

Esp Slt 1
Sengol 77 3

Futsal Champbenoist 1

Journée 01 - Aller 20/09/2024				Journée 18 - Retour 16/05/2025			
55754.	29616863	Esp Slt 1	- Non affecté	29616948	... - ...
55755.	29616864	Sengol 77 3	- Non affecté	29616949	... - ...
55752.	29616861	Futsal Champbenoist 1	- Non affecté	29616946	... - ...
55753.	29616862	Avon F.C 2	- Bois Le Roi F.C. 1	29616947	18/05/25 20H
55756.	29616865	Futsal Mrt 1	- Lieusaint Foot As 2	29616950	17/05/25 16H

Journée 02 - Aller 27/09/2024				Journée 10 - Retour 14/02/2025			
55757.	29616866	Non affecté	- Sengol 77 3	29616906	... - ...
55758.	29616867	Non affecté	- Avon F.C 2	29616907	... - ...
55760.	29616869	Non affecté	- Lieusaint Foot As 2	29616909	... - ...
55759.	29616868	Bois Le Roi F.C. 1	- Futsal Champbenoist 1	29616908	10/02/25 19H30
55761.	29616870	Esp Slt 1	- Futsal Mrt 1	29616910	20H30

Journée 03 - Aller 11/10/2024				Journée 11 - Retour 07/03/2025			
55763.	29616872	Avon F.C 2	- Non affecté	29616912	... - ...
55766.	29616875	Futsal Mrt 1	- Non affecté	29616915	... - ...
55762.	29616871	Sengol 77 3	- Esp Slt 1	29616911	08/03/25 21H
55765.	29616874	Lieuxaint Foot As 2	- Bois Le Roi F.C. 1	29616914	09/03/25 20H
55764.	29616873	Futsal Champbenoist 1	- Non affecté	29616913	... - ...

Journée 04 - Aller 08/11/2024				Journée 12 - Retour 14/03/2025			
55767.	29616876	Bois Le Roi F.C. 1	- Non affecté	29616916	... - ...
55768.	29616877	Non affecté	- Lieusaint Foot As 2	29616917	... - ...
55769.	29616878	Non affecté	- Futsal Champbenoist 1	29616918	17/03/25 19H30
55770.	29616879	Esp Slt 1	- Avon F.C 2	29616919	15/03/25 19H
55771.	29616880	Sengol 77 3	- Futsal Mrt 1	29616920	20H30

Journée 05 - Aller 22/11/2024					Journée 13 - Retour 21/03/2025				
55772.	... - ...	18/11/24	29616881	Futsal Champbenoist 1	-	Esp Slt 1	29616921	22/03/25	... - ...
		19H30						21H	
55774.	... - ...		29616883	Lieusaint Foot As 2	-	Non affecté	29616923		... - ...
55775.	... - ...	20H30	29616884	Futsal Mrt 1	-	Bois Le Roi F.C. 1	29616924	23/03/25	... - ...
								20H	
55773.	... - ...	23/11/24	29616882	Avon F.C 2	-	Sengol 77 3	29616922	22/03/25	... - ...
		19H						19H	
Journée 06 - Aller 06/12/2024					Journée 14 - Retour 04/04/2025				
55780.	... - ...		29616889	Non affecté	-	Bois Le Roi F.C. 1	29616929		... - ...
55777.	... - ...	07/12/24	29616886	Sengol 77 3	-	Futsal Champbenoist 1	29616926	31/03/25	... - ...
		19H						19H30	
55778.	... - ...	07/12/24	29616887	Esp Slt 1	-	Lieusaint Foot As 2	29616927	05/04/25	... - ...
		21H						16H	
55781.	... - ...	07/12/24	29616890	Avon F.C 2	-	Futsal Mrt 1	29616930	20H30	... - ...
		19H							
Journée 07 - Aller 10/01/2025					Journée 15 - Retour 11/04/2025				
55785.	... - ...	06/01/25	29616894	Futsal Champbenoist 1	-	Avon F.C 2	29616934	12/04/25	... - ...
		19H30						19H	
55782.	... - ...		29616891	Bois Le Roi F.C. 1	-	Non affecté	29616931		... - ...
55783.	... - ...		29616892	Non affecté	-	Esp Slt 1	29616932		... - ...
55786.	... - ...		29616895	Futsal Mrt 1	-	Non affecté	29616935		... - ...
55784.	... - ...	11/01/25	29616893	Lieusaint Foot As 2	-	Sengol 77 3	29616933	12/04/25	... - ...
		16H						19H	
Journée 08 - Aller 24/01/2025					Journée 16 - Retour 02/05/2025				
55791.	... - ...	20/01/25	29616900	Futsal Champbenoist 1	-	Futsal Mrt 1	29616940	20H30	... - ...
		19H30							
55789.	... - ...		29616898	Sengol 77 3	-	Non affecté	29616938		... - ...
55788.	... - ...	25/01/25	29616897	Esp Slt 1	-	Bois Le Roi F.C. 1	29616937	04/05/25	... - ...
		21H						20H	
55790.	... - ...	25/01/25	29616899	Avon F.C 2	-	Lieusaint Foot As 2	29616939	03/05/25	... - ...
		19H						16H	
Journée 09 - Aller 31/01/2025					Journée 17 - Retour 09/05/2025				
55793.	... - ...		29616902	Non affecté	-	Avon F.C 2	29616942		... - ...
55794.	... - ...		29616903	Non affecté	-	Esp Slt 1	29616943		... - ...
55796.	... - ...		29616905	Non affecté	-	Futsal Mrt 1	29616945		... - ...
55792.	... - ...	01/02/25	29616901	Lieusaint Foot As 2	-	Futsal Champbenoist 1	29616941	05/05/25	... - ...
		16H						19H30	
55795.	... - ...	02/02/25	29616904	Bois Le Roi F.C. 1	-	Sengol 77 3	29616944	10/05/25	... - ...
		20H						19H	



Football d'Animation

Rentrée du Foot U6/U7- Foot à 4
SAMEDI 28/09/2024

Club recevant	VAL DE France		FERRIERES		LOGNES	
	VAL DE France	6	FERRIERES	4	LOGNES	8
	VILLEPARISIS	6	VILLEPARISIS	4	CHELLES	8
		12		8		16

Club recevant	THORIGNY		ST THIBAULT		TRILPORT	
	THORIGNY	2	ST THIBAULT	2	TRILPORT	4
	TORCY	4	TORCY	4	QUINCY	4
	BUSSY	4	VAIRES	2	JOUARRE	2
			EMERAINVILLE	1		
			COLLEGIEN	3		
		10		12		10

Club recevant	COULOMMIERS		LE PIN		MITRY MORY	
	COULOMMIERS	3	LE PIN	2	MITRY MORY	2
	BRIE EST	2	COUTRY FOOTBALL	5	COURTRY ACADEMIE	3
	COSMO	1	ST PATHUS	3	MONTHYON	1
	POMMEUSE	3			MEAUX	7
		9		10		13

Club recevant	ST MARD		LIEUSAIN		GREZT TOURNAN	
	ST MARD	2	LIEUSAIN	8	GREZT TOURNAN	5
	CHAUCONIN	2	MOISSY	8	MELUN	6
	BRIE FC	2			COMBS LA VILLE	4
	OTHIS	2				
	CONGISSOIS	1				
	ANNET	3				
		12		16		15

Club recevant	MORMANT		LESIGNY		GUIGNES	
	MORMANT	4	LESIGNY	3	GUIGNES	4
	JOUY YVRON	1	NANDY	4	ROISSY	6
	BRIARD	6	SERVON	2	NANGIS	3
	CHATELET	1	MARLES	2	ARC EN CIEL	1
					VAL DE L'YERRES	2
		12		11		16

Club recevant	ALLIANCE 77		LE MEE		MORET VENEUX	
	ALLIANCE 77	3	LE MEE	8	MORET VENEUX	3
	OZOIR	7	PAYS BIERES	2	GATINAIS	2
	FONTENAY TRESIGNY	2	FONTAINEBLEAU	3	BOIS LE ROI	2
	OZOUER LE VOULGIS	2	AVON	3	MAROLLES	2
	PONTHIERRY	2			GRANDE PAROISSE	1
		16		16		10

Club recevant	VARENNES					
	VARENNES	4				
	OLYMPIQUE DU LOING	2				
	HVS	2				
	BRAYTOIS	1				
	CHAMPENOIS	2				
	ST GERMAIN LAVAL	1				
		12		0		0

Club recevant						
		0		0		0



Football d'Animation

PLATEAUX AMICAUX U10-U11

SAMEDI 28/09/2024

Club recevant	COMBS LA VILLE	GUIGNES	CESSON
	COMBS LA VILLE 11	GUIGNES 11	CESSON 13
	GRETZ TOURNAN 12	OZOIR LA FERRIERE 13	LIEUSAIN 11
	PONTAULT UMS 12	BRIARD 12	COMBS LA VILLE 12
	SAVIGNY 12	BOMBON 11	PONTAULT UMS 13

Club recevant	LESIGNY	MOISSY	GRETZ TOURNAN
	LESIGNY 11	MOISSY 12	GRETZ TOURNAN 13
	OZOIR 12	PONTHIERRY 11	ROISSY EN BRIE 12
	LE MEE 14	CHATELET 11	SERVON 11
	SAVIGNY 13	VAUX LA ROCHETTE 12	CESSON VSD 12

Club recevant	ALLIANCE 77	LE MEE	USBPO
	ALLIANCE 77 11	LE MEE 15	USBPO 11
	SERVON 12	MELUN 13	MELUN 12
	DAMMARIE 12	AVON 12	MOISSY 13
	LE MEE 13	PONTHIERRY 12	DAMMARIE 13
			USBPO 12

Club recevant	NANDY	BOIS LE ROI	MONTEREAU
	NANDY 12	BOIS LE ROI 11	MONTEREAU 13
	CESSON 11	AMICALE BOCAGE 11	CPS PROVINS 12
	GRETZ TOURNAN 14	FONTAINEBLEAU 12	NANGIS 11
	LE MEE 12	MONTEREAU 12	VARENNE 11

Club recevant	CHATELET	GATINAIS	COMBS LA VILLE
	CHATELET 12	GATINAIS 11	COMBS LA VILLE 1
	HVS 11	MORET VENEUX 11	GRETZ TOURNAN 2
	AVON 11	VARENNE 12	UMS PONTAULT 2
	CJAMPENOIS 11	OLYMPIQUE DU LOING 11	SAVIGNY 2

Club recevant	GUIGNES	CESSON	LESIGNY
	GUIGNES 1	CESSON 3	LESIGNY 1
	OZOIR LA FERRIERE 3	LIEUSAIN 1	OZOIR 2
	BRIARD 2	COMBS LA VILLE 2	LE MEE 4
	BOMBON 1	PONTAULT UMS 3	SAVIGNY 3

Club recevant	MOISSY	GRETZ TOURNAN	ALLIANCE 77
	MOISSY 2	GRETZ TOURNAN 3	ALLIANCE 77 11
	PONTHIERRY 1	ROISSY EN BRIE 2	SERVON 12
	CHATELET 1	SERVON 1	DAMMARIE 12
	VAUX LA ROCHETTE 2	CESSON VSD 2	LE MEE 13

Club recevant	LE MEE	USBPO	NANDY
	LE MEE 5	USBPO 1	NANDY 2
	MELUN 3	MELUN 2	CESSON 1
	AVON 2	MOISSY 3	GRETZ TOURNAN 4
	PONTHIERRY 2	DAMMARIE 3	LE MEE 2

Club recevant	BOIS LE ROI	OLYMPIQUE DU LOING	MONTEREAU
	BOIS LE ROI 1	OLYMPIQUE DU LOING 1	MONTEREAU 3
	AMICALE BOCAGE 1	OLYMPIQUE DU LOING 2	CPS PROVINS 2
	FONTAINEBLEAU 2	GATINAIS 1	NANGIS 1
	MONTEREAU 2	GATINAIS 2	VARENNES 1

Club recevant	PAYS BIERES	EBNSP	PRESLES EN BRIE
	PAYS BIERES 1	EBNSP 1	PRESLES EN BRIE 1
	PONTHIERRY 3	HVS 1	GUIGNES 2
	OLYMPIQUE DU LOING 3	AVON 1	LE MEE 3
	MORTE VENEUX 1	CJAMPENOIS 1	ENTENTE FEMININE SUD S & M 1

Club recevant	LIEUSAIN	PAYS BIERES	LONGUEVILLE
	LIEUSAIN 2	PAYS BIERES 2	LONGUEVILLE 2
	USBPO 2	LA FORET 1	MORMANT 2
	SERVON 2	FONTAINEBLEAU 3	OZOUER LE VOULGIS 1
		MORET VENEUX 2	ARC EN CIEL 1

Club recevant	JOUY YVRON	JOUY YVRON	MARLES
	JOUY YVRON 1	JOUY YVRON 2	MARLES 1
	BRAYTOIS 1	BRAYTOIS 2	CHEVRY 1
	VAL DE L'YERRES 1	VAL DE L'YERRES 2	LONGUEVILLE 1
	NANGIS 2	VERNEUIL L'ETANG 1	FONTENAY TRESIGNY 1

Club recevant	MAROLLES	CHEVRY	
	MAROLLES 2	CHEVRY 2	
	ST GERMAIN LAVAL 1	MARLES 2	
	GOUAIX 1	PRESLES EN BRIE 2	
		FONTENAY TRESIGNY 2	



Football d'Animation

PLATEAUX AMICAUX U12-U13

SAMEDI 28/09/2024

Club recevant	PONTAULT UMS	PONTAULT UMS	BRIARD
	PONTAULT UMS 12	PONTAULT UMS 2	BRIARD 12
	GRETZ TOURNAN 12	GRETZ TOURNAN 2	OZOIR LA FERRIERE 13
	COMBS LA VILLE 11	COMBS LA VILLE 1	FONTENAY TRESIGNY 11
	SAVIGNY 12	SAVIGNY 2	BOMBON 11
			MOISSY 13

Club recevant	LIEUSAIN	LE MEE	SAVIGNY
	LIEUSAIN 11	LE MEE 15	SAVIGNY 13
	CESSON 11	LIEUSAIN 12	NANDY 12
	COMBS LA VILLE 12	FONTAINEBLEAU 13	LE MEE 14
	PONTHIERRY 11	VAUX LA ROCHETTE 12	OZOIR 12
	USBPO 11		CESSON 12

Club recevant	VARENNES	NANGIS	NANGIS
	VARENNES 11	NANGIS 11	NANGIS 12
	CPS PROVINS 12	CHATELET 11	CHATELET 12
	MONTEREAU 12	OZOUEUR LE VOULGIS 11	OZOUEUR LE VOULGIS 12
	BRAYTOIS 2		

Club recevant	ROISSY	MELUN	PONTHIERRY
	ROISSY 12	MELUN 14	PONTHIERRY 12
	BRIARD 13	MOISSY 14	OLYMPIQUE DU LOING 11
	ALLIANCE 11	DAMMARIE 13	PAYS BIERES 11
	MELUN 13	LE MEE 13	AVON 11

Club recevant	PONTHIERRY	GATINAIS	FONTENAY TRESIGNY
	PONTHIERRY 13	GATINAIS 11	FONTENAY TRESIGNY 1
	OLYMPIQUE DU LOING 12	BOIS LE ROI 11	LE MEE 4
	PAYS BIERES 11	AMICALE BOCAGE 11	ALLIANCE 77 1
	AVON 12	MONTEREAU 13	NANGIS 1
			LONGUEVILLE 1

Club recevant	MELUN 3	SERVON	SERVON
	MELUN 3	SERVON 3	SERVON 1
	MOISSY 4	MOISSY 3	CESSON 1
	DAMMARIE 2	VAL DE L'YERRES 2	VAL DE L'YERRES 1
	SERVON 2	LE MEE 5	LESIGNY 1

Club recevant	AMICALE BOCAGE	SAVIGNY	MORET VENEUX
	AMICALE BOCAGE 1	SAVIGNY 1	MORET VENEUX 1
	GATINAIS 1	AVON 1	OLYMPIQUE DU LOING 1
	VARENNES 1	PONTHIERRY 1	VARENNES 1
	GRANDE PAROISSE 1		GRANDE PAROISSE 1

Club recevant	MORET VENEUX	MORMANT	BRAYTOIS
	MORET VENEUX 2	MORMANT 1	BRAYTOIS 1
	OLYMPIQUE DU LOING 2	LONGUEVILLE 2	GOUAIX 1
	DAMMARIE 3	PONTHIERRY 2	CPS PROVINS 2
	LE MEE 3	NANGIS 2	ST GERMAIN LAVAL 1

Club recevant	MAROLLES	LA FORET	PRESLES EN BRIE
	MAROLLES 1	LA FORET 1	PRESLES EN BRIE 1
	HVS 1	GATINAIS 2	MARLES 1
	CHAMPENOIS 1	EBNSP 1	JOUY YVRON 1
			GUIGNES 1

Club recevant	VERNEUIL L'ETANG		
	VERNEUIL L'ETANG 1		
	GUIGNES 2		
	MARLES 2		



Football d'Animation
PLATEAUX AMICAUX U10-U11
SAMEDI 05/10/2024

U10

Club recevant	BRIE FC	CHAMPS FFC	PORTUGAIS PONTAULT
	BRIE FC 12	CHAMPS FFC 11	PORTUGAIS PONTAULT 12
	DAMMARTIN 12	CHELLES 12	CHELLES 13
	BRIE NORD 12	VAL D'EUROPE 12	VILLEPARISIS 13
	CLAYE 13	TORCY 12	BUSSY 12

Club recevant	VAIRES	FERTE SOUS JOUARRE	MEAUX
	VAIRES 12	FERTE SOUS JOUARRE 13	MEAUX 13
	QUINCY 11	BRIE EST 11	FERTE SOUS JOUARRE 12
	BRIE NORD 11	AS REBAIS 11	COULOMMIERS 12
	MITRY MORY 11	ESBLY 11	CHANGIS 11

Club recevant	BUSSY	TRILPORT	VAL DE France
	BUSSY 11	TRILPORT 12	VAL DE France 13
	MOUROUX 11	FERTE SOUS JOUARRE 12	POMMEUSE 11
	VILLEPARISIS 12	CROUY 1	TORCY 13
	AS CHAMPS 12	MEAUX 12	LOGNES 12

Club recevant	CLAYE	LAGNY	LOGNES
	CLAYE 12	LAGNY 12	LOGNES 13
	MEAUX 14	OTHIS 11	ST MARD 11
	MITRY 12	VAL D'EUROPE 13	PORTUGAIS PONTAULT 11
	VAL D'EUROPE 14	VAIRES 13	CHAMPS FFC 12

Club recevant	THORIGNY	LE PIN	
	THORIGNY 11	LE PIN 11	
	COURTRY ACADEMIE 11	COLLEGIEN 11	
	EMERAINVILLE 1	FERRIERES 11	
	VAL D'EUROPE 12	MAGNY 11	

U10/U11

Club recevant	COLLEGIEN	FERRIERES 11	VAIRES
	COLLEGIEN 2	FERRIERES 2	VAIRES 2
	MITRY 4	MITRY 2	MITRY 3
	VAIRES 3	PORTUGAIS PONTAULT 2	ST PATHUS 2
	LOGNES 2	CHAMPS FFC 2	ST MARD 2

Club recevant	LE PIN	MOUROUX	POMMEUSE
	LE PIN 1	MOUROUX 1	POMMEUSE 1
	VILLENY 2	FERTE SOUS JOUARRE 2	QUINCY 1
	BRIE FC 1	BUCEENNE 1	COULOMMIERS 2
	BREUILLOISE 1	MAGNY 1	

Club recevant	ST MARD	NANTEUIL	MOUSSY
	ST MARD 1	NANTEUIL 3	MOUSSY 1
	CHELLES 2	CHAUCONIN 2	NANTEUIL 2
	BRIE NORD 1	CHANGIS 1	CONGISSOIS 1
	COURTRY ACADEMIE 1	COSMO 1	COURTRY FOOTBALL 2

Club recevant	BREUILLOISE	COSMO	AFPO
	BREUILLOISE 2	COSMO 2	AFPO 2
	VILLEPARISIS 3	VAL D'EUROPE 4	CHAUCONIN 1
	ST THIBAUT 3	VILLENY 3	PLAINE France 1
	AS CHAMPS 2	EMERAINVILLE 1	PLESSIS 1

Club recevant	MONTHYON	NOISIEL FA	OTHIS
	MONTHYON 1	NOISIEL FA 2	OTHIS 1
	FERTE SOUS JOUARRE 1	VAL DE France 2	VAL D'EUROPE 2
	AFPO 1	PORTUGAIS PONTAULT 1	BUSSY 1
	CLAYE 2	ST THIBAUT 2	MEAUX 2

Club recevant	BUCEENNE	LOGNES	THORIGNY
	BUCEENNE 1	LOGNES 3	THORIGNY 1
	QUINCY 2	MEAUX 4	VILLEPARISIS 2
	REBAIS 2	DAMMARTIN 2	CHAMPS FFC 1
	ANNET 1	COLLEGIEN 1	ESBLY 1

Club recevant	JOUARRE	BRIE FC	MEAUX
	JOUARRE 2	BRIE FC 2	MEAUX 3
	CRECY FC 2	VAL D'EUROPE 3	VILLEPARISIS 4
	BRIE EST 1	TORCY 3	BUSSY 3
	FERRIERES 1	TRILPORT 2	ANNET 11

Club recevant	LAGNY		
	LAGNY 2		
	CHELLES 3		
	BUSSY 2		
	TORCY 2		



Football d'Animation PLATEAUX AMICAUX U10-U11

SAMEDI 28/09/2024

U10

Club recevant	LE PIN	VILLEPARISIS	BRIE NORD
	LE PIN 11	VILLEPARISIS 12	BRIE NORD 11
	BRIE FC 12	LAGNY 12	COURTRY ACADEMIE 11
	CROUY 1	CHAMPS FFC 11	VAIRES 12
	THORIGNY 11	DAMMARTIN 11	TRILPORT 12

Club recevant	VAIRES	ST MARD	PORTUGAIS PONTAULT
	VAIRES 13	ST MARD 11	PORTUGAIS PONTAULT 11
	VILLEPARISIS 13	CLAYE 12	LOGNES 12
	VAL DE France 13	VAL D'EUROPE 12	BUSSY 12
	AS CHELLES 13	ESBLY 11	MEAUX 12

Club recevant	MEAUX	BUSSY	CHANGIS
	MEAUX 14	BUSSY 12	CHANGIS 11
	MITRY MORY 13	AS CHAMPS 12	FERTE SOUS JOUARRE 11
	VAL D'EUROPE 14	CHELLES 12	OTHIS 11
	CLAYE 13	BRIE EST 11	BRIE NORD 12

Club recevant	MAGNY	EMERAINVILLE	QUINCY
	MAGNY 11	EMERAINVILLE 11	QUINCY 11
	TORCY 12	COLLEGIEN 11	REBAIS 11
	MEAUX 13	VAL DE France 12	MOUROUX 11
	LOGNES 13	POMMEUSE 11	FERTE SOUS JOUARRE 13

Club recevant	FERTE SOUS JOUARRE	CHAMPS FFC	
	FERTE SOUS JOUARRE 12	CHAMPS FFC 12	
	COULOMMIERS 12	PORTUGAIS PONTAULT 12	
	VAL D'EUROPE 13	TORCY 13	
	FERRIERES 11	MITRY MORY 12	

U10/U11

Club recevant	COLLEGIEN	FERRIERES	VAIRES
	COLLEGIEN 1	FERRIERES 1	VAIRES 3
	CHAMPS FFC 2	AS CHAMPS 2	COSMO 2
	CHELLES 2	EMERAINVILLE 1	CRECY FC 3
	TORCY 3	COLLEGIEN 2	LAGNY 2

Club recevant	TORCY	MOUROUX	POMMEUSE
	TORCY 2	MOUROUX 1	POMMEUSE 1
	CHAMPS FFC 1	QUINCY 2	BUSSY 2
	BUSSY 1	COULOMMIERS 2	FERRIERES 2
	LE PIN 1	AS REBAIS 1	BRIE EST 1

Club recevant	CHAUCONIN	NANTEUIL	MOUSSY
	CHAUCONIN 1	NANTEUIL 3	MOUSSY 1
	MEAUX 3	FERTE SOUS JOUARRE 1	AFPO 2
	VILLEPARISIS 4	CONGISSOIS 1	DAMMARTIN 2
	ST MARD 1	ST MARD 2	NANTEUIL 3

Club recevant	BREUILLOISE	COSMO	AFPO
	BREUILLOISE 1	COSMO 1	AFPO 1
	VAIRES 2	VAL D'EUROPE 4	CHANGIS 1
	MITRY 2	ST THIBAUT 3	BRIE FC 1
	MAGNY 2	BUCEENNE 2	BRIE NORD 1

Club recevant	MONTHYON	NOISIEL	MEAUX
	MONTHYON 1	NOISIEL FA 2	MEAUX 4
	VILLEPARISIS 3	MITRY MORY 3	MITRY 4
	COURTRY FOOTBALL 2	ST THIBAUT 2	BRIE FC 2
	PLESSIS 1	LOGNES 3	CHAUCONIN 2

Club recevant	THORIGNY	LOGNES	BUCCEENNE
	THORIGNY 1	LOGNES 2	BUCCEENNE 1
	MEAUX 2	VAL D'EUROPE 2	ESBLY 1
	VILLENY 2	PORTUGAIS PONTAULT 1	CRECY FC 2
	CLAYE 2	VAL DE France 2	QUINCY 1

Club recevant	OTHIS	JOUARRE	VILLENY
	OTHIS 1	JOUARRE 2	VILLENY 3
	VILLEPARISIS 2	FERTE SOUS JOUARRE 2	COURTRY ACADEMY 1
	TRILPORT 2	PLAINE DE France 1	BREUILLOISE 2
	ST PATHUS 2	ANNET 1	ANNET 11



Football d'Animation
PLATEAUX AMICAUX U12-U13
SAMEDI 05/10/2024

U12

Club recevant	NOISIEL FA	EMERAINVILLE	AS CHAMPS
	NOISIEL FA 12	EMERAINVILLE 11	AS CHAMPS 12
	CHELLES 12	BUSSY 11	LOGNES 13
	VAIRES 13	TORCY 13	COULOMMIERS 12
	THORIGNY 11	MITRY 12	COURTRY ACADEMY 11

Club recevant	MITRY	CRECY	PORTUGAIS PONTAULT
	MITRY 13	CRECY 12	PORTUGAIS PONTAULT 11
	CHELLES 13	MEAUX 14	BUSSY 12
	LAGNY 12	BRIE EST 11	VILLEPARISIS 12
	VAL DE France 12	CHANGIS 11	

Club recevant	CHAMPS FFC	TRILPORT	ST THIBAUT
	CHAMPS FFC 11	TRILPORT 12	ST THIBAUT 12
	LOGNES 12	MEAUX 13	VAL D'EUROPE 14
	POMMEUSE 11	FERTE SOUS JOUARRE 11	VAIRES 14
	ST MARD 11	VILLEPARISIS 14	ESBLY 11

Club recevant	MAGNY	DAMMARTIN	ST PATHUS
	MAGNY 11	DAMMARTIN 12	ST PATHUS 12
	COLLEGIEN 11	VAL D'EUROPE 13	VILLEPARISIS 13
	MOUSSY 11	CROUY 1	BRIE FC 14
	AS REBAIS 11	NANTEUIL 11	ANNET 1

U12/U13

Club recevant	REBAIS	BREUILLOISE	COSMO
	AS REBAIS 1	BREUILLOISE 1	COSMO 2
	JOUARRE 1	ST MARD 3	CRECY FC 1
	COSMO 1	TRILPORT 1	BUCCENNE 1
	VAL DE France 2	LE PIN 1	NOISIEL FA 2

Club recevant	AFPO	ST PATHUS	BUSSY
	AFPO 1	ST PATHUS 1	BUSSY 3
	ST MARD 2	AFPO 2	FERTE SOUS JOUARRE 2
	MOUSSY 1	BRIE FC 2	PORTUGAIS PONTAULT 1
	COURTRY FOOTBALL 2	DAMMARTIN 2	COLLEGIEN 2

Club recevant	MOUROUX	COULOMMIERS	CONGISSOIS
	MOUROUX 2	COULOMMIERS 1	CONGISSOIS 1
	MAGNY 2	LAGNY 1	BRIE NORD 2
	BUSSY 2	QUINCY 1	FERRIERES 1
	VAL D'EUROPE 2	MOUROUX 1	COURTRY ACADEMY 1

Club recevant	COLLEGIEN	NANTEUIL 1	PLAINE DE France
	COLLEGIEN 1	NANTEUIL 1	PLAINE DE France 1
	FERTE SOUS JOUARRE 1	LAGNY 2	BRIE NORD 1
	CHAMPS FFC 1	MAGNY 1	THORIGNY 1
	BREUILLOISE 1	MONTHYON 1	OTHIS 1



Football d'Animation PLATEAUX AMICAUX U12-U13

SAMEDI 28/09/2024

U12

Club recevant	NOISIEL FA	EMERAINVILLE	VAIRES
	NOISIEL FA 12	EEMRAINVILLE 11	VAIRES 14
	BUSSY 11	CHELLES 12	TORCY13
	CHAMPS FFC 11	COLLEGIEN 11	MEAUX 14
	PORTUGAIS PONTAULT 11	LOGNES 13	AS CHAMPS 12

Club recevant	BRIE EST	ESBLY	CHANGIS
	BRIE EST 11	ESBLY 11	CHANGIS 11
	COULOMMIERS 12	VAIRES 13	TRILPORT 12
	AS REBAIS 11	POMMEUSE 11	MOUSSY 11
	FERTE SOUS JOUARRE 11		VILLEPARISIS 14

Club recevant	THORIGNY	LOGNES	ST MARD
	THORIGNY 11	LOGNES 12	ST MARD 11
	BUSSY 12	CHELLES 13	MITRY 13
	COURTRY ACADEMIE 11	ST THIBAUT 12	BRIE FC 12
	MAGNY 11	DAMMARTIN 12	NANTEUIL 11

Club recevant	VAL D'EUROPE	VAL D'EUROPE	ST PATHUS
	VAL D'EUROPE 14	VAL D'EUROPE 13	ST PATHUS 12
	MITRY 12	LAGNY 12	CROUY 1
	VAL DE France 12	CRECY FC 12	MEAUX 13
	VILLEPARISIS 12	VILLEPARISIS 13	ANNET 1

U12/U13

Club recevant	COURTRY FOOTBALL	OTHIS	COLLEGIEN
	COURTRY FOOTBALL 2	OTHIS 1	COLLEGIEN 1
	BREUILLOISE 2	AFPO 2	BRIE NORD 2
	ST MARD 3	FERTE SOUS JOUARRE 2	THORIGNY 1
	BRIE FC 2	MOUSSY1	MAGNY 2

Club recevant	CHAMPS FFC	PLAINE DE France	BUSSY
	CHAMPS FFC 1	PLAINE DE France 1	BUSSY 2
	BREUILLOISE 1	AFPO 1	BRIE NORD 1
	BUSSY 2	CONGISSOIS 1	NOISIEL FA 2
	LE PIN 1	MONTHYON 1	ST PATHUS 1

Club recevant	MAGNY	QUINCY	REBAIS
	MAGNY 1	QUINCY 1	AS REBAIS 1
	ST MARD 2	MOUROUX 2	MOUROUX 1
	NANTEUIL 1	COULOMMIERS 1	BUCEENNE 1
	COLLEGIEN 2	VAL D'europe 2	TRILPORT 1

Club recevant	LAGNY	FERTE SOUS JOUARRE	FRERRIERES
	LAGNY 1	FERTE SOUS JOUARRE 1	FERRIERES 1
	COSMO 1	JOUARRE 1	COSMO 2
	DAMMARTIN 2	CRECY FC 1	LAGNY 2
	COURTRY ACADEMY 1	VAL DE France 2	PORTUGAIS PONTAULT 1



BRASSAGE U10 EXCELLENCE DU 21/09/2024



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
ASA MONTEREAU	SAVIGNY LE TEMPLE FC	LE MEE SPORTS FOOTBALL	SENART MOISSY	FC MORMANT
UMS PONTAULT	VAUX LE PENIL - LA ROCHETTE FC	BRIARD SC	CPS PROVINS	ROISSY EN BRIE US
RCP FONTAINEBLEAU	DAMMARE LES LYS FC	FC NANDY	SC GRETZ TOURNAN	FC OZOIR 77
				FC MELUN

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
CHAMPS FOOTBALL AS	NANTEUIL LES MEAUX AS	JOUARRE FC	CLAYE SOUILLY SPORTS	CS MEAUX
NOISIEL FOOT ACADEMY	MITRY MORY FOOTBALL	USM VILLEPARISIS	VAL D'EUROPE FC	COULOMMIERS BRIE FC
US TORCY PMV	CS DAMMARTIN	BRIE FC	COURTRY FOOTBALL	ST PATHUS

POULE K	POULE L	POULE M
AC VILLENY	CRECY FC	US LAGNY
US VAIRES	US LOGNES	CHELLES AS
TRILPORT US	SAINT THIBAUT	VAL DE France FOOTBALL



BRASSAGE U10 EXCELLENCE DU 28/09/2024



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
FC NANDY	FC OZOIR 77	RCP FONTAINEBLEAU	VAUX LE PENIL - LA ROCHETTE FC	DAMMARE LES LYS FC
UMS PONTAULT	SENART MOISSY	FC MELUN	ASA MONTEREAU	BRIARD SC
SC GRETZ TOURNAN	CPS PROVINS	LE MEE SPORTS FOOTBALL	FC MORMANT	ROISSY EN BRIE US
	SAVIGNY LE TEMPLE FC			

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
BRIE FC	SAINT THIBAUT	COULOMMIERS BRIE FC	ST PATHUS	TRILPORT US
US TORCY PMV	CLAYE SOUILLY SPORTS	CHAMPS FOOTBALL AS	CHELLES AS	CS MEAUX
CRECY FC	US VAIRES	US LAGNY	US LOGNES	COURTRY FOOTBALL

POULE K	POULE L	POULE M
CS DAMMARTIN	MITRY MORY FOOTBALL	VAL DE France FOOTBALL
JOUARRE FC	VAL D'EUROPE FC	NANTEUIL LES MEAUX AS
NOISIEL FOOT ACADEMY	AC VILLENY	USM VILLEPARISIS



BRASSAGE U10 EXCELLENCE DU 05/10/2024



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
BRIARD SC	SENART MOISSY	ROISSY EN BRIE US	USM VILLEPARISIS	UMS PONTAULT
CS DAMMARTIN	MITRY MORY FOOTBALL	US LAGNY	FC MELUN	CLAYE SOUILLY SPORTS
ASA MONTEREAU	VAUX LE PENIL - LA ROCHETTE FC	FC NANDY	COURTRY FOOTBALL	CS MEAUX
		RCP FONTAINEBLEAU		

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
VAL D'EUROPE FC	CPS PROVINS	AC VILLENY	SC GRETZ TOURNAN	CHELLES AS
SAVIGNY LE TEMPLE FC	COULOMMIERS BRIE FC	JOUARRE FC	ST PATHUS	BRIE FC
SAINT THIBAUT	FC MORMANT	VAL DE France FOOTBALL	CHAMPS FOOTBALL AS	TRILPORT US

POULE K	POULE L	POULE M
DAMMARE LES LYS FC	US TORCY PMV	FC OZOIR 77
US LOGNES	NANTEUIL LES MEAUX AS	US VAIRES
NOISIEL FOOT ACADEMY	LE MEE SPORTS FOOTBALL	CRECY FC



BRASSAGE U10 EXCELLENCE DU 12/10/2024



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
US LOGNES	UMS PONTAULT	US VAIRES	SC GRETZ TOURNAN	FC NANDY
SENART MOISSY	USM VILLEPARISIS	BRIARD SC	VAL D'EUROPE FC	US TORCY PMV
AC VILLENY	TRILPORT US	CHAMPS FOOTBALL AS	COULOMMIERS BRIE FC	VAUX LE PENIL - LA ROCHETTE FC

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
CS MEAUX	CRECY FC	ROISSY EN BRIE US	ASA MONTEREAU	FC OZOIR 77
CHELLES AS	CPS PROVINS	CS DAMMARTIN	FC MELUN	MITRY MORY FOOTBALL
NANTEUIL LES MEAUX AS	CLAYE SOUILLY SPORTS	SAVIGNY LE TEMPLE FC	DAMMARE LES LYS FC	RCP FONTAINEBLEAU

POULE K	POULE L	POULE M
US LAGNY	BRIE FC	VAL DE France FOOTBALL
LE MEE SPORTS FOOTBALL	SAINT THIBAUT	NOISIEL FOOT ACADEMY
JOUARRE FC	ST PATHUS	COURTRY FOOTBALL
		FC MORMANT



BRASSAGE U11 EXCELLENCE DU 21/09/2024



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
ASA MONTEREAU	SAVIGNY LE TEMPLE FC	LE MEE SPORTS FOOTBALL	SENART MOISSY	FC MORMANT
UMS PONTAULT	VAUX LE PENIL - LA ROCHETTE FC	BRIARD SC	CPS PROVINS	FC OZOIR 77
RCP FONTAINEBLEAU	DAMMARIE LES LYS FC	FC NANDY	SC GRETZ TOURNAN	FC MELUN

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
CHAMPS FOOTBALL AS	NANTEUIL LES MEAUX AS	USM VILLEPARISIS	CLAYE SOUILLY SPORTS	CS MEAUX
NOISIEL FOOT ACADEMY	MITRY MORY FOOTBALL	ROISSY EN BRIE US	VAL D'EUROPE FC	COULOMMIERS BRIE FC
US TORCY PMV	CS DAMMARTIN	JOUARRE FC	COURTRY FOOTBALL	ST PATHUS

POULE K	POULE L	POULE M
AC VILLENY	CRECY FC	US LAGNY
US VAIRES	US LOGNES	CHELLES AS
TRILPORT US	SAINT THIBAUT	VAL DE France FOOTBALL



BRASSAGE U11 EXCELLENCE DU 28/09/2024



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
FC NANDY	FC OZOIR 77	RCP FONTAINEBLEAU	VAUX LE PENIL - LA ROCHETTE FC	DAMMARIE LES LYS FC
UMS PONTAULT	SENART MOISSY	FC MELUN	ASA MONTEREAU	BRIARD SC
SC GRETZ TOURNAN	CPS PROVINS	LE MEE SPORTS FOOTBALL	FC MORMANT	ROISSY EN BRIE US

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
US TORCY PMV	SAINT THIBAUT	COULOMMIERS BRIE FC	ST PATHUS	TRILPORT US
SAVIGNY LE TEMPLE FC	CLAYE SOUILLY SPORTS	CHAMPS FOOTBALL AS	CHELLES AS	CS MEAUX
CRECY FC	US VAIRES	US LAGNY	US LOGNES	COURTRY FOOTBALL

POULE K	POULE L	POULE M
CS DAMMARTIN	MITRY MORY FOOTBALL	VAL DE France FOOTBALL
JOUARRE FC	VAL D'EUROPE FC	NANTEUIL LES MEAUX AS
NOISIEL FOOT ACADEMY	AC VILLENY	USM VILLEPARISIS



BRASSAGE U11 EXCELLENCE DU 05/10/2024



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
BRIARD SC	SENART MOISSY	ROISSY EN BRIE US	USM VILLEPARISIS	UMS PONTAULT
CS DAMMARTIN	MITRY MORY FOOTBALL	US LAGNY	FC MELUN	CLAYE SOUILLY SPORTS
ASA MONTEREAU	VAUX LE PENIL - LA ROCHETTE FC	RCP FONTAINEBLEAU	COURTRY FOOTBALL	CS MEAUX

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
VAL D'EUROPE FC	CPS PROVINS	AC VILLENY	SC GRETZ TOURNAN	CHELLES AS
SAVIGNY LE TEMPLE FC	COULOMMIERS BRIE FC	JOUARRE FC	ST PATHUS	FC NANDY
SAINT THIBAUT	FC MORMANT	VAL DE France FOOTBALL	CHAMPS FOOTBALL AS	TRILPORT US

POULE K	POULE L	POULE M
DAMMARIE LES LYS FC	US TORCY PMV	FC OZOIR 77
US LOGNES	NANTEUIL LES MEAUX AS	US VAIRES
NOISIEL FOOT ACADEMY	LE MEE SPORTS FOOTBALL	CRECY FC



BRASSAGE U11 EXCELLENCE DU 12/10/2024



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
US LOGNES	UMS PONTAULT	US VAIRES	SC GRETZ TOURNAN	FC NANDY
SENART MOISSY	USM VILLEPARISIS	BRIARD SC	VAL D'EUROPE FC	US TORCY PMV
AC VILLENY	TRILPORT US	CHAMPS FOOTBALL AS	COULOMMIERS BRIE FC	VAUX LE PENIL - LA ROCHETTE FC

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
CS MEAUX	CRECY FC	ROISSY EN BRIE US	ASA MONTEREAU	FC OZOIR 77
CHELLES AS	CPS PROVINS	CS DAMMARTIN	FC MELUN	MITRY MORY FOOTBALL
NANTEUIL LES MEAUX AS	CLAYE SOUILLY SPORTS	SAVIGNY LE TEMPLE FC	DAMMARIE LES LYS FC	RCP FONTAINEBLEAU

POULE K	POULE L	POULE M
US LAGNY	NOISIEL FOOT ACADEMY	VAL DE France FOOTBALL
LE MEE SPORTS FOOTBALL	SAINT THIBAULT	COURTRY FOOTBALL
JOUARRE FC	ST PATHUS	FC MORMANT



BRASSAGE U12 EXCELLENCE DU 21/09/2024



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
ASA MONTEREAU	SAVIGNY LE TEMPLE FC	LE MEE SPORTS FOOTBALL B	SENART MOISSY B	ROISSY EN BRIE US
UMS PONTAULT	VAUX LE PENIL - LA ROCHETTE FC	BRIARD SC	CPS PROVINS	FC OZOIR 77
RCP FONTAINEBLEAU B	DAMMARIÉ LES LYS FC B	FC NANDY	SC GREZT TOURNAN	FC MELUN B

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
CHAMPS FOOTBALL AS	CS MEAUX B	JOUARRE FC	CLAYE SOUILLY SPORTS B	AC VILLENROY
NOISIEL FOOT ACADEMY	MITRY MORY FOOTBALL	USM VILLEPARISIS	VAL D'EUROPE FC B	US VAIRES B
US TORCY PMV B	CS DAMMARTIN	BRIE FC	VAL DE France FOOTBALL	TRILPORT US
		COULOMMIERS BRIE FC		

POULE K	POULE L
CRECY FC	US LAGNY
US LOGNES	CHELLES AS
SAINT THIBAUT	COUNTRY FOOTBALL



BRASSAGE U12 EXCELLENCE DU 28/09/2024



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
FC NANDY	FC OZOIR 77	RCP FONTAINEBLEAU B	VAUX LE PENIL - LA ROCHETTE FC	DAMMARIÉ LES LYS FC B
UMS PONTAULT	SENART MOISSY B	FC MELUN B	ASA MONTEREAU	BRIARD SC
SC GREZT TOURNAN	SAVIGNY LE TEMPLE FC	LE MEE SPORTS FOOTBALL	CPS PROVINS	ROISSY EN BRIE US

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
BRIE FC	SAINT THIBAUT	COULOMMIERS BRIE FC	US LOGNES	TRILPORT US
US TORCY PMV B	CLAYE SOUILLY SPORTS B	CHAMPS FOOTBALL AS	CHELLES AS	CS MEAUX B
CRECY FC	US VAIRES B	US LAGNY	VAL DE France FOOTBALL	COUNTRY FOOTBALL
				USM VILLEPARISIS

POULE K	POULE L
CS DAMMARTIN	MITRY MORY FOOTBALL
JOUARRE FC	VAL D'EUROPE FC B
NOISIEL FOOT ACADEMY	AC VILLENROY



BRASSAGE U12 EXCELLENCE DU 05/10/2024



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
BRIARD SC	SENART MOISSY B	ROISSY EN BRIE US	USM VILLEPARISIS	UMS PONTAULT
CS DAMMARTIN	MITRY MORY FOOTBALL	US LAGNY	FC MELUN B	CLAYE SOUILLY SPORTS B
ASA MONTEREAU	VAUX LE PENIL - LA ROCHETTE FC	FC NANDY	VAL DE France FOOTBALL	CS MEAUX B
				LE MEE SPORTS FOOTBALL B

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
VAL D'EUROPE FC B	CPS PROVINS	AC VILLENROY	SC GREZT TOURNAN	CHELLES AS
SAVIGNY LE TEMPLE FC	COULOMMIERS BRIE FC	JOUARRE FC	RCP FONTAINEBLEAU B	BRIE FC
SAINT THIBAUT	US TORCY PMV B	COUNTRY FOOTBALL	CHAMPS FOOTBALL AS	TRILPORT US

POULE K	POULE L
DAMMARIÉ LES LYS FC	FC OZOIR 77
US LOGNES	US VAIRES B
NOISIEL FOOT ACADEMY	CRECY FC



BRASSAGE U12 EXCELLENCE DU 12/10/2024



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
US LOGNES	UMS PONTAULT	US VAIRES	SC GRETZ TOURNAN	FC NANDY
SENART MOISSY	USM VILLEPARISIS	BRIARD SC	VAL D'EUROPE FC	US TORCY PMV
AC VILLENY	TRILPORT US	CHAMPS FOOTBALL AS	COULOMMIERS BRIE FC	VAUX LE PENIL - LA ROCHETTE FC

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
CS MEAUX	CRECY FC	ROISSY EN BRIE US	ASA MONTEREAU	FC OZOIR 77
CHELLES AS	CPS PROVINS	CS DAMMARTIN	FC MELUN	MITRY MORY FOOTBALL
SAINT THIBAUT	CLAYE SOUILLY SPORTS	SAVIGNY LE TEMPLE FC	DAMMARIE LES LYS FC	RCP FONTAINEBLEAU

POULE K	POULE L
US LAGNY	VAL DE France FOOTBALL
BRIE FC	NOISIEL FOOT ACADEMY
LE MEE SPORTS FOOTBALL	COURTRY FOOTBALL
JOUARRE FC	